







Guide de bonnes pratiques

pour l'accueil de l'étudiant
en situation de handicap
dans l'enseignement obligatoire
et supérieur
en région bruxelloise

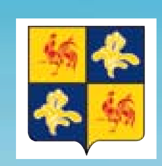






En collaboration avec l' ASBL Plain-Pied





sommaire

sommaire

Sommaire


Conception et réalisation
0476/877 822 - duch.pub@skynet.be

DUCHESNE
PUBLICITÉ

INTRODUCTION

Comment accueillir l'étudiant en situation de handicap dans votre école ? Quelle sera votre implication ? Comment réussir son projet ? L'accessibilité de votre établissement répond-t-elle aux besoins de cet étudiant « extra ordinaire »?

Il est normal que face à un élève à besoins spécifiques, de pareilles questions surviennent ! Vous pourriez vous interroger à propos de la lecture chez un enfant aveugle, ou de l'écriture chez un étudiant qui n'a plus l'usage de ses mains.

Le présent document n'a d'autres buts que de vous donner des pistes d'informations et de vous permettre de découvrir le formidable réseau d'organismes rompus à l'intégration d'enfants handicapés dans l'enseignement obligatoire et supérieur.

Il sera toujours souhaitable d'assurer une coordination entre la famille, l'école et les services. Pour assurer cette mission, dans le cadre d'une intégration directe sans passage par l'enseignement spécialisé, vous trouverez, au fil de cet ouvrage, une liste non exhaustive d'associations spécifiques. S'il s'agit d'une intégration réalisée au départ de l'enseignement spécialisé, ce rôle sera généralement dévolu à ce dernier.

Notre objectif n'est pas de vous orienter vers tel ou tel type de prise en charge mais plutôt de veiller à ce que, quel que soit le choix, l'élève puisse bénéficier des meilleures conditions d'accueil.

Si l'école permet à l'étudiant en situation de handicap une intégration sociale, l'envie de progresser et de se développer intellectuellement reste souvent l'objectif prioritaire. Le chemin pour ces enfants est ponctué d'éventuelles adaptations comportementales, architecturales et techniques. Nous sommes conscients que l'accueil d'un élève à besoins spécifiques peut, dans certains cas, obliger l'enseignant ou l'établissement scolaire à devoir modifier son approche psycho-pédagogique et psycho-sociale.

Enfin, nous avons rencontré des élèves et des parents qui nous ont parlé de leur vécu. Ils savent que la réussite de l'intégration n'est pas gagnée d'avance mais qu'elle dépend prioritairement du regard porté par la société sur le jeune à besoins spécifiques et de l'ouverture d'esprit de chaque citoyen.

La bonne volonté et un souci d'efficacité permettent souvent d'aplanir les difficultés et de réduire les adaptations. L'accessibilité des infrastructures et les aides techniques sont aussi des outils qui peuvent contribuer, le cas échéant, à améliorer l'accès à l'enseignement. Elles ne seront jamais la condition sine qua non à la réussite de l'intégration.

Pour la facilité de l'utilisateur, nous avons classé les déficiences selon que les atteintes soient motrices, sensorielles ou mentales avant d'aborder les troubles du comportement ou de l'apprentissage. Nous terminerons par quelques témoignages que nous ont livrés les familles.

Ne vous arrêtez pas à ce que l'élève ne peut pas faire, cherchez avant tout comment exploiter ses compétences.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce document et espérons que vous y trouverez les clés pour dire « oui ! » à la différence !

Vous accueillez un étudiant avec un handicap moteur

La population présentant un handicap moteur est très hétérogène. Vous trouverez, ci-dessous, les principaux types de handicaps moteurs.

- ***Paraplégique :*** personne qui a perdu l'usage des membres inférieurs. Ces personnes sont en chaise roulante et ne demandent pas une assistance permanente pour se déplacer. L'usage des membres supérieurs n'est pas diminué. Ces étudiants sont autonomes quant à la prise de notes et aux manipulations.

- ***Tétraplégique :*** personne qui a perdu l'usage partiel ou total des 4 membres. La personne tétraplégique est obligatoirement en chaise roulante manuelle ou motorisée. Elle nécessite habituellement une assistance pour ses déplacements. Ces étudiants ont une réduction de l'usage de leurs mains en fonction de leur handicap. Cela va d'une légère paralysie à une paralysie totale des bras et/ou des mains. L'écriture et la prise de notes sont souvant difficiles. L'usage d'une orthèse ou d'un ordinateur peut se révéler nécessaire.

- ***Hémiplégique :*** personne qui a une paralysie partielle ou totale de la moitié droite ou gauche du corps suite à une lésion d'origine cérébrale (AVC, thrombose,...). Ces étudiants ne sont pas obligatoirement tous en chaise roulante, beaucoup se déplacent souvant à l'aide de béquilles. Selon la pathologie, l'écriture et la prise de notes restent difficiles et nécessitent l'usage d'une orthèse.

L'infirmité motrice cérébrale (IMC) :

C'est une lésion néo- ou péri-natale au niveau du cerveau qui entraîne des troubles moteurs liés, parfois, à des troubles associés.
L'atteinte motrice peut se présenter sous différentes formes et avec des degrés différents : monoplégie, diplégie, triplégie, quadriplégie.
Cette infirmité peut être accompagnée de troubles de la coordination, de la préhension, du maintien de la posture et d'émission de la parole.

Les formes généralement rencontrées sont : la spasticité qui se caractérise par des raideurs constantes qui interviennent sur certains muscles, et l'athétose qui se manifeste par des contractions involontaires qui viennent parasiter les mouvements.

L'enfant arrive difficilement à manipuler le matériel scolaire traditionnel.

La gravité des signes apparents de la déficience motrice n'est pas nécessairement en rapport avec les compétences intellectuelles de l'étudiant.

La myopathie :

L'appellation regroupe les différentes maladies génétiques qui touchent les muscles. La myopathie limite l'aptitude des mouvements et est souvent accompagnée d'une grande fatigabilité. Elle nécessite un appareillage conséquent.

La myopathie est une maladie évolutive. Au fil des années la faiblesse musculaire des membres augmente. En général le recours à un fauteuil électrique est nécessaire. Très souvent, la personne a besoin d'aides matérielles pour son maintien corporel, l'utilisation d'orthèses et d'autres moyens techniques sont nécessaires. L'étudiant a donc des difficultés à manipuler des objets, à conserver un maintien du corps.
En classe, l'étudiant muni d'appareillages conformes à sa déficience ne pose généralement pas plus de difficultés qu'un autre étudiant.

Le spina bifida :

Malformation de la colonne vertébrale qui implique la moelle épinière.

Les conséquences sont très diverses, allant d'un défaut de marche à une paraplégie. Cette malformation entraîne souvent une lenteur générale.

L'étudiant sera souvent en chaise roulante, il suivra une scolarité normale à condition que les compétences intellectuelles soient conservées.

La multiplicité des interventions paramédicales ainsi que les différents soins de nursing peuvent influencer négativement les prestations scolaires.

Le handicap moteur est parfois accompagné de troubles associés d'ordre intellectuel, sensoriel, trouble du langage…

Les compétences et les difficultés de l'enfant au niveau cognitif se révèlent souvent au fur et à mesure de son développement.



QUE FAUT-IL METTRE EN PLACE ?

Comportement général :

D'une manière générale, lorsque l'on parle avec un étudiant en fauteuil roulant pendant une longue période, l'idéal est de s'asseoir à la même hauteur que lui.

Avant de lui proposer de l'aide, assurez-vous qu'il en a réellement besoin ou envie.
S'il a besoin d'aide : demandez lui de quelle manière vous pouvez la lui apporter.

L'étudiant qui se déplace avec un fauteuil roulant, est une personne avant tout. Adressez-vous directement à lui et non à la personne qui est là pour l'accompagner.

Le fauteuil roulant fait partie de l'univers de l'étudiant. Eviter de vous y appuyer ou de le toucher, à moins d'en avoir la permission.

Il faut savoir aussi que pour certaines personnes, le fauteuil roulant n'est pas une nécessité et qu'il n'est qu'un moyen moins fatiguant et plus efficace pour se déplacer.

Ne soyez pas gêné d'utiliser des mots de tous les jours comme « courir », « marcher » ou « je dois filer » devant une personne en fauteuil roulant*.

En classe :

Selon son degré d'autonomie, l'élève pourra présenter soit une certaine lenteur soit des difficultés à manier le bic ou l'ordinateur. Il serait donc utile, lors des évaluations ou des travaux écrits, de lui faciliter la tâche en lui accordant plus de temps que ses condisciples ou en adaptant les documents afin de lui permettre d'apporter une réponse plus concise. Par exemple, donner l'opportunité à cet étudiant de répondre en quelques mots là où un autre élève serait tenu de répondre par une phrase complète.

Dans certaines situations particulières, comme le cours d'éducation physique, on peut aisément transformer l'évaluation d'une pratique en évaluation théorique de cette pratique, à savoir la description de celle-ci.

Il sera toujours plus simple d'utiliser et d'adapter un local au rez-de-chaussée que d'attendre en vain l'installation d'un ascenseur. Afin de minimiser les déplacements inutiles, un local proche des toilettes, de la sortie ou du parking augmentera l'accessibilité. Mieux on permettra à la personne d'être autonome, plus on diminuera la dépendance vis-à-vis de ses condisciples et de l'équipe éducative.

** Source : brochure « L'événement accessible » Edité par Horizon 2000 asbl, avec leur aimable autorisation.*

Il n’est pas nécessaire de faire des adaptations à outrance d’autant plus si l’élève arrive déjà avec ses propres solutions, compétences et/ou adaptations à des situations problématiques qui peuvent se présenter à lui.

Par ailleurs, la nécessaire solidarité entre élèves participe à l’éducation citoyenne de tous.

Technique :

L’étudiant utilise peut-être un banc adapté à la hauteur de sa chaise ainsi que d’autres aides techniques. Par exemple pour la prise de notes, il faudra organiser une installation optimale du matériel spécifique en permettant l’accès à une prise de courant ainsi que de veiller au respect du matériel, celui-ci étant souvent très coûteux. Ce matériel reste la propriété de l’élève ou de l’organisme qui le lui prête.

Il est important que vous sachiez que les parents peuvent introduire une demande pour obtenir le matériel adapté au Service bruxellois francophone des personnes handicapées.

Il ne faut pas non plus être surpris que la personne soit accompagnée d’un chien d’assistance. Ces animaux ont été spécifiquement dressés et ne sont la cause d’aucune perturbation ou comportement particulier.

Il est possible que certains soins médicaux ou rééducations soient nécessaires à l’étudiant. Soit cet étudiant est déjà entouré d’une équipe paramédicale, soit il faudra définir, dès les premiers contacts de mise en place de l’intégration, la personne qui sera responsable des besoins particuliers de l’étudiant. Ce rôle peut être assuré par une personne de l’école, par les parents ou par une infirmière indépendante. L’équipe pédagogique définira clairement le champ des interventions extérieures afin que les cours soient perturbés le moins possible et que l’intervention puisse se faire dans de bonnes conditions.
Ces interventions paramédicales peuvent se faire dans un local prévu à cet effet ou à l’infirmerie par exemple.



Aides matérielles

Le Service bruxellois francophone des personnes handicapées- SBFPH.

Il faut tout d'abord remplir une demande d'admission à la COCOF et répondre ainsi aux conditions suivantes :

- être domicilié à Bruxelles.
- avoir 20% de handicap mental ou 30% de handicap physique.
- être belge ou faire partie de l'Union européenne.

Les parents peuvent se procurer la liste des « aides individuelles à l'intégration » auprès du SBFPH et y introduire une demande afin d'obtenir le matériel spécifique.
Idéalement, la demande doit être introduite au moins 6 mois à l'avance au vu des démarches administratives nécessaires et de l'importance, pour l'étudiant, de disposer du matériel pour commencer l'année scolaire.

Les parents pourront y obtenir également les renseignements sur une intervention dans les frais de déplacement jusqu'à l'école si l'étudiant ne peut prendre les transports en commun seul ; les frais de transport de la personne accompagnatrice peuvent être pris en considération.





Dans le cadre de l'intégration d'un étudiant provenant de l'enseignement spécialisé.

Dans le cadre d'une intégration, qu'elle soit permanente totale, permanente partielle ou temporaire, des aides de l'enseignement spécialisé sont possibles pour les écoles qui accueillent l'enfant.

Les modalités sont reprises dans le décret du 3 mars 2004, chapitre 10, organisant l'enseignement spécialisé.

Dans le cadre de l'enseignement supérieur.

Les étudiants de l'enseignement supérieur atteints d'une lésion cérébrale ou d'une lésion neurologique centrale ont droit, par an, à 250 heures maximum d'accompagnement pédagogique, financées par le SBFPH.
Ces heures doivent être données par des services d'accompagnement reconnus par la COCOF.
Une autre aide pratique est de trouver une personne de référence dans l'auditoire pour la prise de notes.



Architecture

L'accueil d'un étudiant à mobilité réduite peut être facilité moyennant certaines adaptations architecturales. Chaque jeune présentant un profil singulier, il ne s'agira pas d'adapter les lieux de façon générale mais de tenir compte de la spécificité de la personne accueillie.

Si nécessaire, des associations spécialisées existent et peuvent être contactées pour trouver des solutions simples et adaptées à la situation de l'étudiant.

Toutefois, si votre établissement scolaire envisage, dans le futur, de réaliser des transformations importantes ou conséquentes au bâtiment ou à certains locaux, il sera alors judicieux de tenir compte de l'accessibilité.

Afin de vous permettre d'acquérir une notion de ce qu'est l'accessibilité, vous trouverez ci-dessous l'essentiel des informations.
Sachez tout d'abord que la législation en vigueur est le RRU (Règlement Régional d'Urbanisme) et plus particulièrement le titre 4 dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Toutefois pour toutes améliorations de l'accessibilité des bâtiments, il est conseillé de se baser sur ces normes.
Cette fiche est réalisée selon les principes :

P - Parquer

E/S - Entrer, sortir

C - Circuler

U - Utiliser

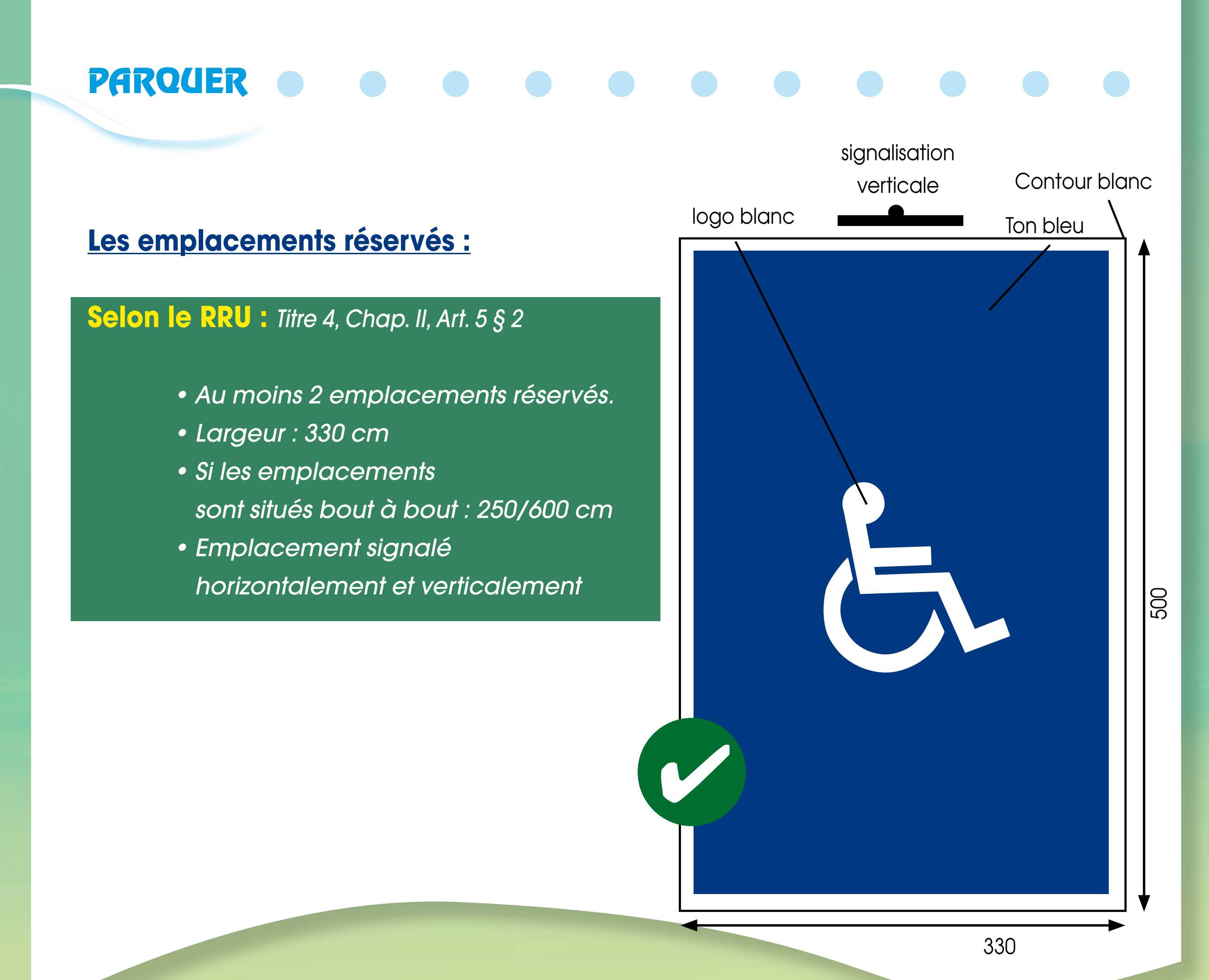
Vous y trouverez les normes principales du RRU, mais également des petits conseils qui aideront l'étudiant à s'intégrer au mieux.
Il est évident que certaines adaptations peuvent être faites en fonction du handicap spécifique de l'étudiant que vous accueillez.

PARQUER

Les emplacements réservés :

Selon le RRU : *Titre 4, Chap. II, Art. 5 § 2*

- *Au moins 2 emplacements réservés.*
- *Largeur : 330 cm*
- *Si les emplacements sont situés bout à bout : 250/600 cm*
- *Emplacement signalé horizontalement et verticalement*



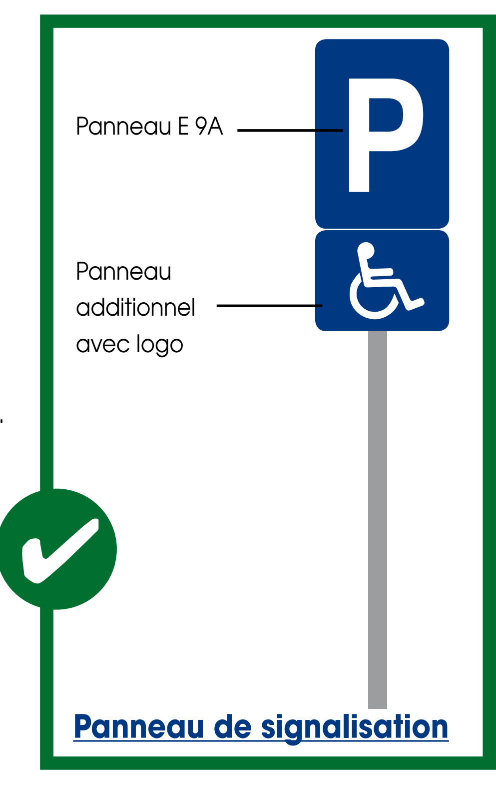
Selon le RRU : *Titre 4, Chap. II, art. 3 :*

- *Plaque réfléchissante fond bleu avec silhouette d'une personne assise dans une chaise en blanc.*
- *Apposée à un endroit visible.*

Nos conseils:

Le parking réservé devrait :

- être proche de l'entrée.
- du côté de l'entrée pour éviter toute traversée.
- emplacement marqué en bleu au sol.



Panneau de signalisation

ENTRER/SORTIR

L'entrée :

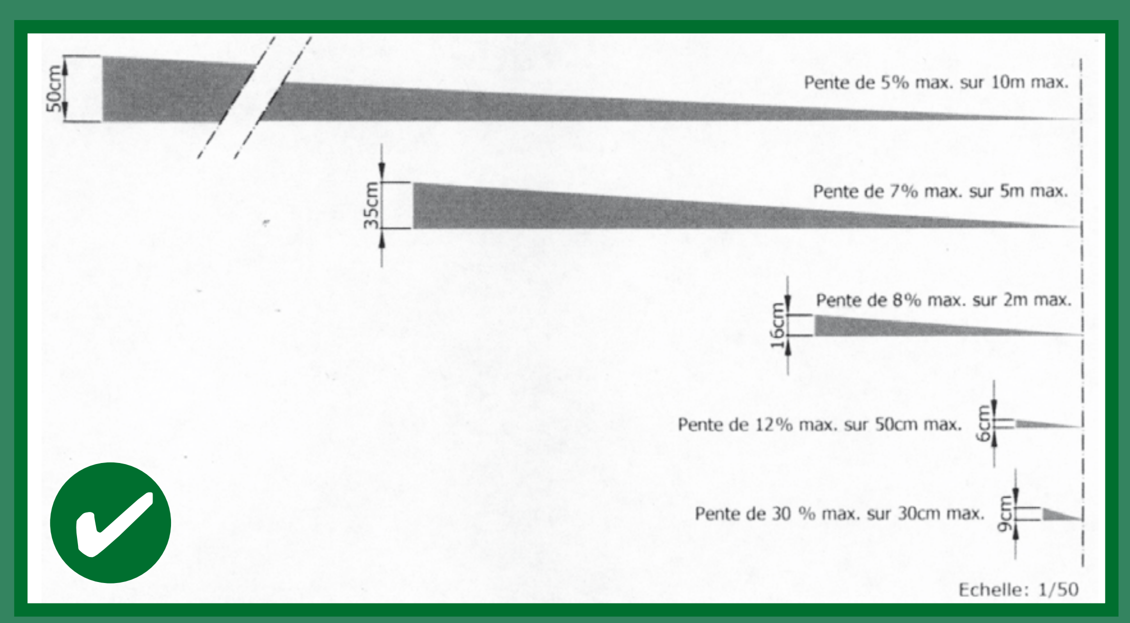
Selon le RRU: *Titre 4, chap. II, art. 4 :*

- *Doit être de plain-pied ou un ressaut de maximum 2 cm biseauté à 30° maximum.*

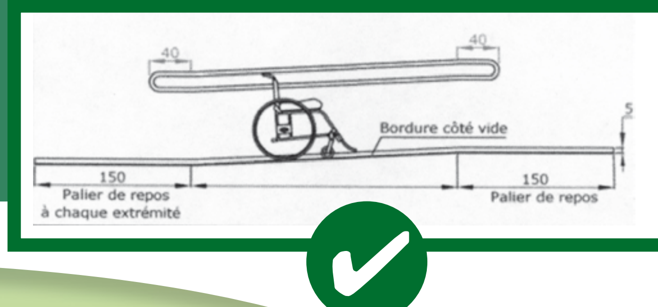
Si une rampe doit être placée :

Selon le RRU: *Titre 4, chap. II, Art. 5 :*

- *L'inclinaison de la rampe sera de :*



- *Elle sera précédée et suivie d'une aire de repos de 150 cm*
- *Les bords latéraux de la rampe, des paliers et aires de repos, seront munis d'un rebord de 5 cm.*
- *La rampe, les paliers et aires de repos seront équipés des 2 côtés d'une double main courante continue,*
  - *l'une à 75 cm*
  - *l'autre à 100 cm*
- *La largueur entre les mains courantes sera de 120 cm min.*



Nos conseils:

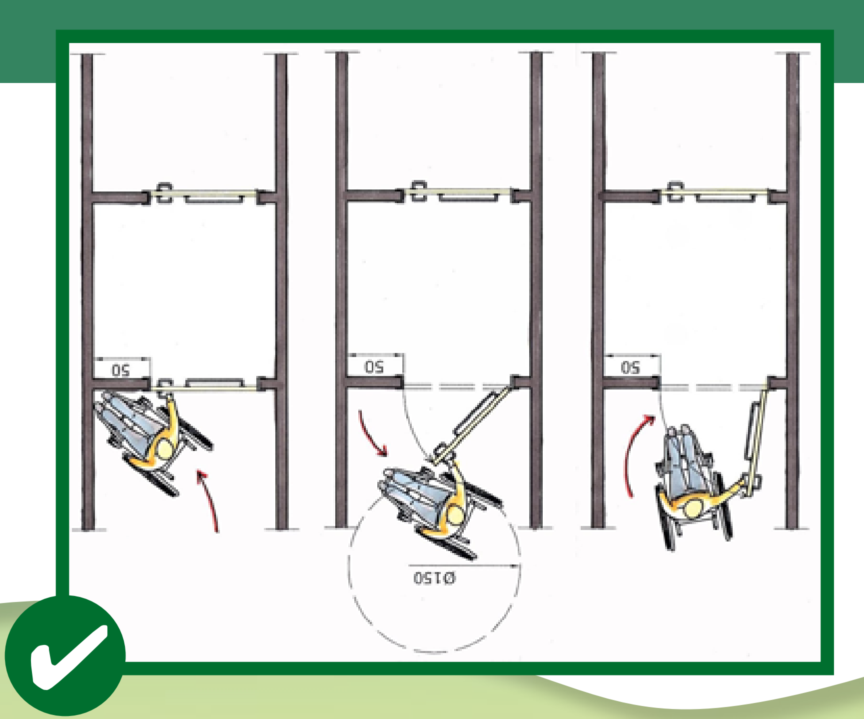
- Une rampe convient tant au valide qu'au moins valide (exemple, livreur…)



Les portes :

Selon le RRU: *Titre 4, chap. IV, Art. 10 :*

- *Libre passage de min 85 cm.*
- *Un espace de 50 cm est à prévoir du coté poignée de la porte, pour en faciliter l'ouverture.*
- *Les ferme-portes sont à proscrire ou équipés d'un ralentisseur avec un temps de verrouillage de 6 secondes minimum.*
- *La résistance à l'ouverture doit être de 3kg maximum.*



Nos conseils:

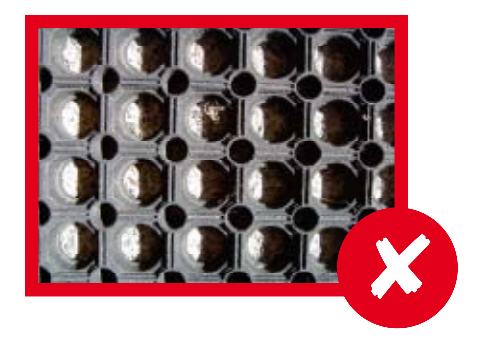
- Prévoir des clenches de préhension aisée.





- Toute surface sera la plus lisse possible. Attention donc, par exemple, au paillasson.





CIRCULER

Les couloirs :

Selon le RRU: *Titre 4, Chap. IV, Art. 9 :*

- *Largueur minimale de 150 cm.*
- *Largueur minimale de 120 cm s'il n'y a pas de croisement possible ou de retournement possible sur une longueur de 15 m.*



Les escaliers :

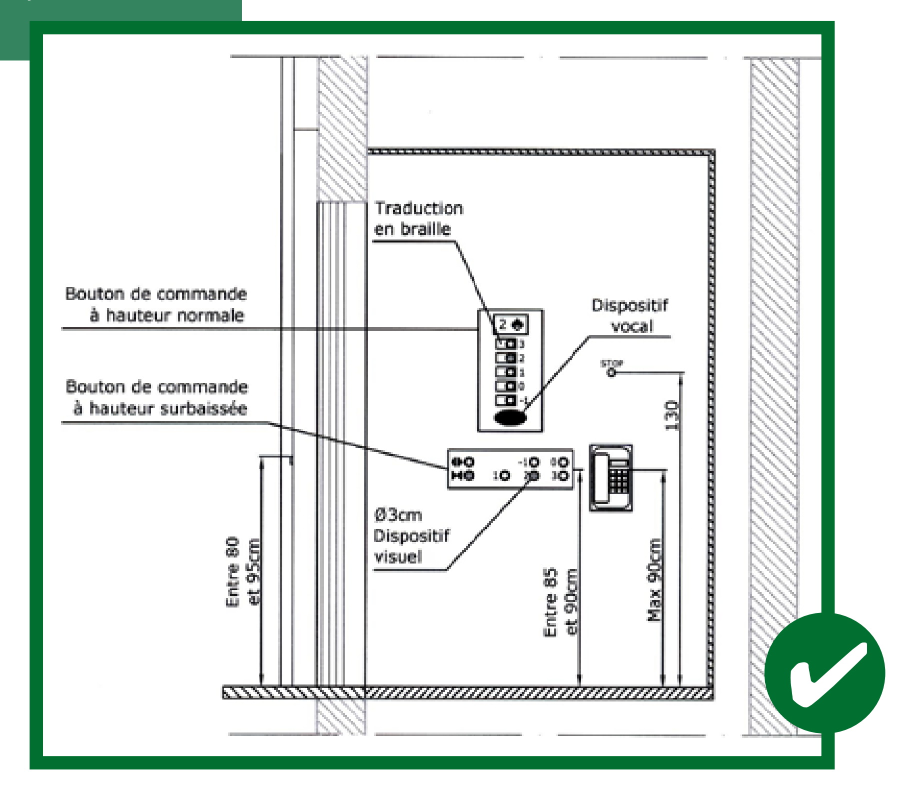
Selon le RRU: *Titre 4, Chap. IV, Art. 12 :*

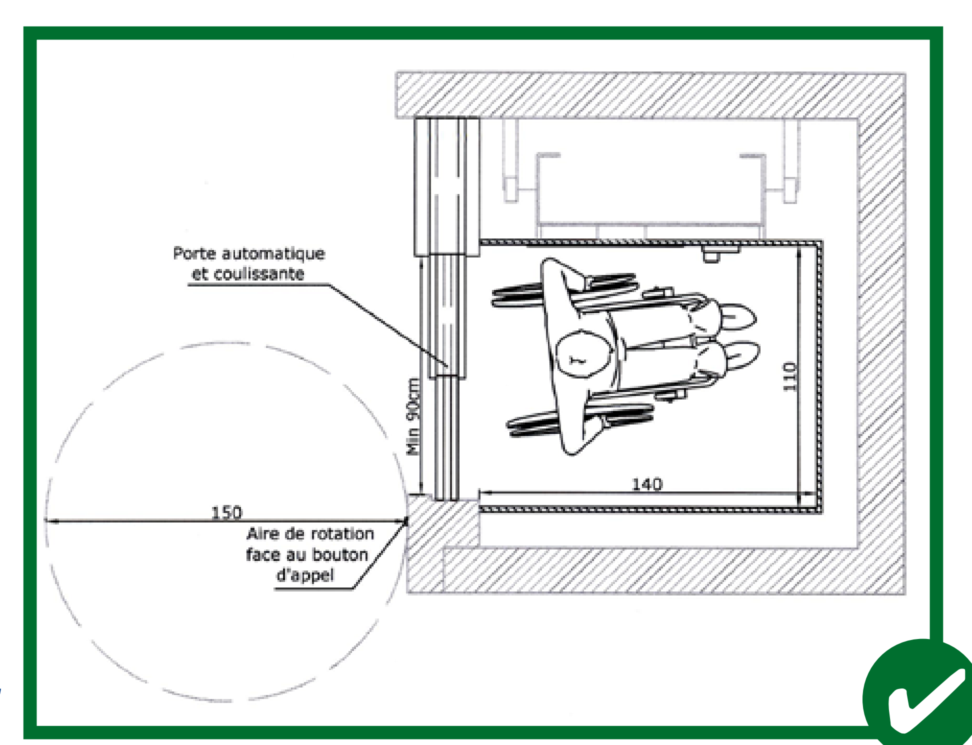
- *Marches antidérapantes et d'une hauteur maximale de 18 cm.*
- *De chaque côté, une double main-courante*
  - *l'une à 65 cm*
  - *l'autre à 90 cm*
- *Sur les paliers : double main-courante*
  - *l'une à 75 cm*
  - *l'autre à 100 cm*
- *La main courante dépasse l'origine et l'extrémité de l'escalier de 40 cm.*



Si un ascenseur doit être placé, il répondra aux normes suivantes :

Selon le RRU: *Titre 4, Chap. IV, Art. 11 :*





Nos conseils:

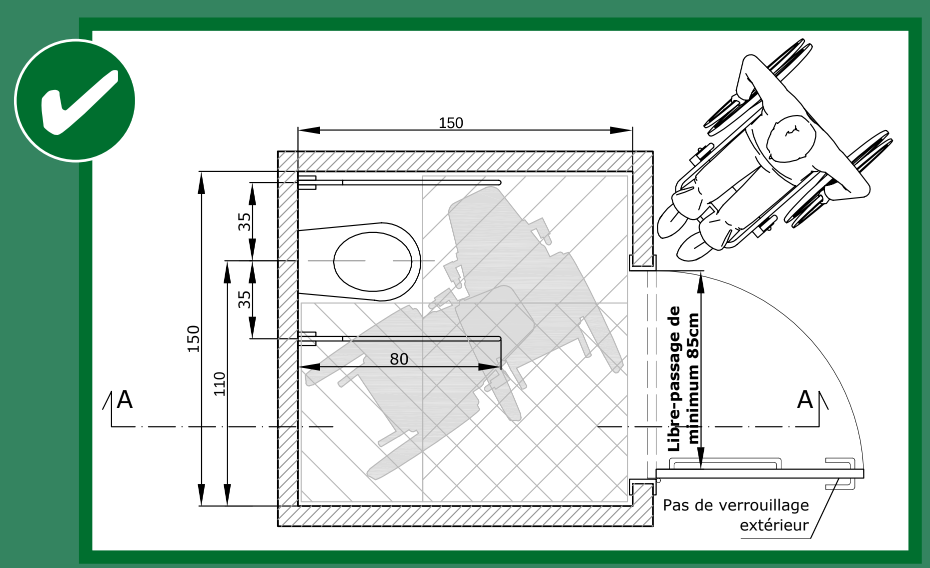
- Les revêtements au sol seront non meubles ; pas de moquette…

UTILISER

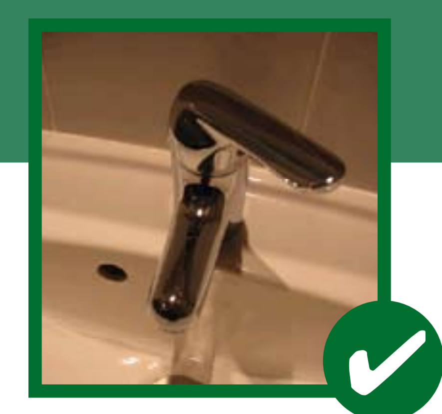
Les toilettes :

Selon le RRU: *Titre 4, Chap. V, Art. 13 :*

- *Une des toilettes mesurera 150 cm /150 cm.*
- *Espace d'au moins 110 cm d'un coté de l'axe du WC et dans l'axe de la porte.*
- *Cuvette suspendue, hauteur de l'assise : 50 cm.*
- *Poignée rabattable :*
  - *1 de chaque coté à 35 cm de l'axe de la cuvette.*
  - *longueur : min 80 cm.*
  - *Hauteur : 80 cm.*
- *Porte :*
  - *ouverture vers l'extérieur.*
  - *libre passage de 85 cm.*
  - *lisse sur la face interne et externe à une hauteur comprise entre 80 cm et 85 cm.*



- *La robinetterie doit être de préhension aisée.*



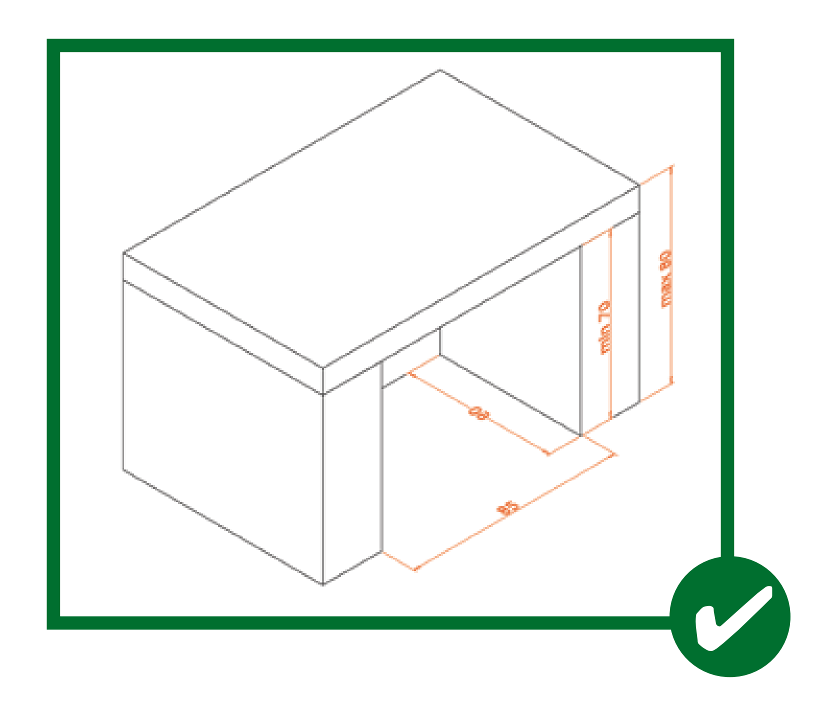
Nos conseils:

- 2 toilettes existantes peuvent en former une grande.

Autres conseils:

- Dans la classe :
  - les allées auront une largeur de 120 cm, et à leurs extrémités, des aires de rotation de 150 cm.

- Dans chaque local accessible à l'étudiant (labo de langue, de sciences…), prévoir l'installation :
  - d' une table d'une hauteur de 85 cm et d'une profondeur de 60 cm avec espace dégagé sous la tablette.





Associations

Sachez qu'il existe de nombreuses associations qui traitent du handicap moteur, lesquelles pourront répondre à vos questions. Vous trouverez, ci-dessous, une liste non exhaustive de ces associations.
N'hésitez pas à interroger les parents qui sont peut être déjà épaulés par une association avec laquelle ils pourront vous mettre en contact.

Associations générales

- ***ANLH asbl***
  (Association Nationale pour le Logement des personnes Handicapées asbl)
  rue de la Fleur d'Oranger, 1 boîte 213
  1150 Bruxelles
  Tél : 02/ 772.18.95 - Fax : 02/ 779.26.77
  E-mail : secretariat@anlh.be
  www.anlh.be

- ***IRAHM***
  (Institut Royal d'Accueil pour le Handicap Moteur)
  Avenue Albert Dumont, 40
  1200 Bruxelles
  Tél : 02/762.08.18 – Fax : 02/779.09.42
  E-mail : administration@irahm.be
  www.cetd.be

- ***Asbbf***
  (Association Spina Bifida Belge Francophone)
  Rue Neuve, 70 - 4820 Dison
  Tél - Fax : 087/35.12.18
  E-mail : info@asbbf.be
  www.asbbf.be

Service d'accompagnement spécifique

- ***RéCI***
  Boulevard Lambermont, 61
  1030 Bruxelles.
  Tel/fax : 02/538.25.67
  E-mail : Reci-Bruxelles@skynet.be

Service d'accompagnement pour niveau universitaire

- ***C.E.F.E.S***
  Avenue Franklin Roosevelt, 50 c.p 122
  1050 Bruxelles
  Tél : 02/650.32.78

Associations de démystification du handicap

- ***Horizon 2000 asbl***
  «Association d'information, de communication et de démystification de la personne handicapée »
  Rue François Reconnu, 50 bis
  6061 Montignies-sur-Sambre
  Tél : 071/31.27.19 – Fax : 071/31.22.79
  E-mail : horizon.2000@h2000.be
  www.h2000.be

- ***Passe-Muraille asbl***
  Rue Ferrer, 108bis
  7080 Frameries
  Tél –fax : 065/77.03.70
  E-mail : passe-muraille@tele2.be
  www.passe-muraille.be

Conseillers en accessibilité

- ***AMT Concept asbl***
  Rue A.Renoir 5/4
  1140 Bruxelles
  Tél : 02/705.03.48
  E-mail : info@bruxellespourtous.be
  www.bruxellespourtous.be

- ***Plain-Pied asbl***

  Bureau d'études en mobilité piétonne et en accessibilité
  Rue du Grand Champ, 4
  5380 Noville-les-Bois
  Tél : 081/22.18.13 – Fax : 081/26.23.44
  E-mail : contact@plain-pied.com
  www.plain-pied.com

- Il existe un Collectif regroupant actuellement 19 associations actives en accessibilité des personnes handicapées, dénommé ***« Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles »***, en abrégé « CAWAB ». Toutes informations peuvent être obtenues à l'adresse : **info@cawab.be**

Service d'aides matérielles

- ***Commission Communautaire Française – Région de Bruxelles Capitale***

  S.B.F.P.H. (Service bruxellois francophone des personnes handicapées)
  Rue des Palais, 42
  1030 Bruxelles
  Tél : 02/800.80.54 ou 02/800.80.21
  Fax : 02/800.81.22
  www.cocof.irisnet.be



- ***« Inscrire un élève porteur d'un handicap moteur dans votre école ? »***, Réci Bruxelles, aide précoce et accompagnement.

- ***« L'évènement accessible »*** Horizon 2000 asbl

- ***« La dimension accessible »,*** La Cambre architecture, 2004.

- ***Aides individuelles à l'intégration***

  SBFPH

  Région de Bruxelles Capitale, Commission communautaire française

- ***Circulaire***

  - protocole d'accord pour enfant qui passe de l'enseignement spécialisé à l'enseignement traditionnel (circulaire N°2 Bis du 13 juillet 2004)

- Site internet du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique : **www.segec.be**

- Site internet de « Mode accessible à tous » :
  www.modehandi.org

Vous accueillez un étudiant aveugle ou malvoyant

Entre la cécité totale et la malvoyance légère, les atteintes de la vision sont nombreuses. A perception visuelle égale, le comportement peut être totalement différent d'une personne à l'autre. Chacun met en place des stratégies de compensation qui lui sont propres.

Afin de mieux répondre aux besoins de l'étudiant atteint d'une déficience visuelle, l'enseignant peut, grâce aux représentations reprises ci-dessous, appréhender les difficultés que rencontre le jeune en fonction de sa propre pathologie. Ces illustrations restent relativement schématiques, les perceptions réelles sont rarement aussi nettes. L'enseignant peut cependant mieux comprendre l'importance d'un bon positionnement.

La perception totale mais floue, ce qui implique peu de contraste pour l'étudiant et une mauvaise perception du relief et des distances.



La vision périphérique avec scotome, le scotome est une altération de la vision dans une zone limitée du champ visuel. Ce sont comme des petites taches noires sur une image.



La vision périphérique est une perte ou une altération de la vision dans la zone centrale du champ visuel, l'étudiant ne voit que ce qui est en périphérie, il ne discerne pas tous les détails ni la perception de l'espace et le mouvement.



La vision tubulaire est la perception à travers des pourtours noirs comme si l'étudiant regardait à travers un tuyau.





Comportement général:

Il faut savoir qu'une personne avec une déficience visuelle, pour pallier son handicap, fait appel à d'autres sens comme l'ouïe et le toucher, il ne faut pas s'étonner de voir une personne toucher les choses ou les gens.

La mémoire est également fort sollicitée chez les personnes avec une déficience visuelle, car elle permet de mémoriser des cheminements, la localisation des objets…

Les personnes avec une déficience visuelle ne dirigent pas toujours leur regard vers la personne avec qui elles parlent. Parfois elles doivent tourner la tête d'une manière spécifique pour que leur interlocuteur soit dans le bon axe de vision afin qu'elles puissent mieux voir leur interlocuteur. D'autres personnes malvoyantes ou aveugles orientent, non pas leur visage, mais leur ouïe pour mieux entendre leur interlocuteur. Ceci peut surprendre.

L'enfant ou l'adolescent atteint de cécité utilise, de façon naturelle, le vocabulaire tel que « voir », « regarder devant soi », « regarder la télévision »...

Les adaptations présentées ci-dessous sont à réaliser en fonction de la gravité de la cécité ou de la malvoyance de l'enfant :

En classe et selon le degré de déficience :

- Maintenir un environnement stable dans la classe pour que le jeune garde bien ses repères.
- Veiller à ce que l'étudiant dispose d'un coin personnel où il pourra organiser son matériel afin de le trouver toujours à la même place.
- Selon la nécessité, l'étudiant se placera :
    - o au premier rang s'il ne dispose pas d'aide optique
    - o au premier ou au deuxième rang s'il utilise un monoculaire
    - o au fond de la classe s'il utilise une TV- loupe.

  Où que l'étudiant soit placé, il est important qu'il soit près des autres étudiants afin de pouvoir demander des renseignements.

- Il serait judicieux de permettre à l'enfant de choisir la place où la luminosité lui conviendra le mieux. Il faudra également être attentif aux contre-jours, aux reflets et aux sources d'éblouissement qui peuvent être gênants. Par ailleurs, une lampe individuelle peut parfois être placée pour l'étudiant.
- Pour le confort visuel de l'étudiant, un lutrin sera peut être posé sur son bureau.

L'usage du matériel informatique et les performances des photocopieuses actuelles permettent de trouver aisément, pour chaque élève, le type de caractère typographique le mieux adapté à sa déficience visuelle.

Un test simple, réalisé en dehors de la présence des autres élèves, permettra d'ajuster la présentation des documents et l'écriture au tableau à la perception visuelle de l'étudiant malvoyant.

Idéalement le professeur fera donc attention à :

- Fournir à l'étudiant des documents lisibles, avec des caractères suffisamment grands, espacés et épais ; pour les travaux dactylographiés : utilisation d'une police de caractère arial, verdana et d'une taille suffisamment grande, selon la cécité de l'étudiant, avec des contrastes figures/fonds accentués car il est plus facile pour l'étudiant de lire sur un support contrasté (par exemple : écriture noire sur fond jaune).
- Les documents ne devront pas contenir trop d'informations à la fois.
- Les documents devront, dans la mesure du possible, être soutenus par des informations auditives ou représentés dans l'espace pour que l'étudiant puisse toucher un maximum de choses.
- Il faut être conscient que l'étudiant malvoyant est plus lent que les autres. Pour pallier cela, certains aménagements peuvent être faits comme par exemple, commencer par lui distribuer les feuilles, lui permettre d'écrire directement la réponse et ne pas devoir recopier toute la phrase…
- L'aide d'une personne pour les notes, recherches… peut être intéressante et peut créer l'apprentissage de la co-responsabilité.

Technique

Il faut savoir qu'il existe différents types d'aides spécifiques qui peuvent faciliter la lecture des écrits ou la prise de notes :

Pour la malvoyance :

1. ***Le lutrin :*** plan incliné que l'étudiant pose sur son banc et lui permet de diminuer la distance entre son œil et le document.

2. ***La loupe :*** elle grossit les textes imprimés.

3. ***Le monocle :*** verre correcteur unique qui permet à l'enfant de regarder le tableau.

4. ***Le binoculaire :*** système optique avec deux oculaires qui permet aussi de regarder le tableau.

5. ***La TV loupe :*** est équipée d'une petite caméra qui retransmet un document en une image agrandie sur écran.



Source : ligue braille asbl

Pour la cécité complète :

1. ***Le Pc avec synthèse vocale :*** système qui transmet les données apparaissant à l'écran vers un synthétiseur qui le retransmet via un écouteur.

2. ***La barrette braille :*** dispositif qui transforme les données de l'écran en caractères braille. La personne aveugle peut avoir accès aux informations de l'écran via la barrette braille qui est souvent placée devant le clavier dactylographique.



Source : ligue braille asbl



Source : ligue braille asbl

3. ***Le bloc-notes braille :*** appareil qui permet à la personne aveugle de prendre des notes qui pourront être retransmises sur son ordinateur et retravaillées.

4. L'***embosseuse :*** imprime les textes d'un fichier informatique en braille.

5. ***La planche à dessiner :*** utilisée pour effectuer des tracés en relief sur des feuilles de plastique. Ce matériel est utile pour des cours comme la géométrie.

Certains matériels peuvent être un peu encombrants ou parfois un peu bruyants. Le matériel est extrêmement fragile. Il serait peut-être important que l'élève handicapé lui-même ou, s'il est trop jeune, qu'une personne compétente puisse expliquer aux autres élèves le rôle de chaque aide technique et l'importance du respect à accorder à ce matériel.



Aides matérielles

Le Service bruxellois francophone des personnes handicapées- SBFPH

Il faut tout d'abord remplir une demande d'admission à la COCOF et répondre ainsi aux conditions suivantes :
- être domicilié à Bruxelles.
- avoir 20% de handicap mental ou 30% de handicap physique.
- être belge ou faire partie de l'Union européenne.

Les parents peuvent se procurer la liste des « aides individuelles à l'intégration » au SBFPH et y introduire une demande afin d'obtenir le matériel spécifique.
Idéalement, la demande doit être introduite au moins 6 mois à l'avance au vu des démarches administratives nécessaires et de l'importance, pour l'étudiant, de disposer du matériel pour commencer l'année scolaire.



Dans le cadre de l'intégration d'un étudiant provenant de l'enseignement spécialisé.

Dans le cadre d'une intégration, qu'elle soit permanente totale, permanente partielle ou temporaire, des aides de l'enseignement spécialisé sont possibles pour les écoles qui accueillent l'enfant.

Les modalités sont inscrites dans le décret du 3 mars 2004, chapitre 10, organisant l'enseignement spécialisé.

Dans le cadre de l'enseignement supérieur.

Les étudiants avec une déficience visuelle de l'enseignement secondaire ont droit, par an, à 450 heures maximum d'accompagnement pédagogique, financées par le SBFPH.
Ces heures doivent être données par des services d'accompagnement reconnus par la COCOF.
Une autre aide pratique est de trouver une personne de référence dans l'auditoire notamment pour la prise de notes car la personne malvoyante a des difficultés à en prendre.



Architecture

Accueillir un étudiant malvoyant ou aveugle dans une école demande certaines précautions :
Prioritairement, il faut permettre à l'étudiant de pouvoir prendre connaissance des bâtiments, des différentes salles où il devra se déplacer telles que, le réfectoire, la salle de cours, les toilettes… et ce dans le calme et à son rythme car l'étudiant devra trouver des repères qui lui sont propres pour se déplacer.
S'il n'en trouve pas, il pourrait être utile de l'orienter vers des repères fonctionnels.
L'idéal est également de désigner une personne de référence à qui il pourra faire appel en cas de besoin.

D'une manière générale, il peut être utile de contraster ce qui est marches d'escalier et tout obstacle que l'étudiant pourrait ne pas détecter avec sa canne, s'il en a une.
Veiller à utiliser de manière optimale la luminosité de la pièce.

Afin de vous permettre d'acquérir une notion de ce qu'est l'accessibilité, vous trouverez, ci-dessous, l'essentiel des informations.
Sachez tout d'abord que la législation en vigueur est le RRU (Règlement Régional d'Urbanisme) et plus particulièrement le titre 4 dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Toutefois pour toutes améliorations de l'accessibilité des bâtiments, il est conseillé de se baser sur ces normes.
Cette fiche est réalisée selon les principes :

P - Parquer

E/S - Entrer, sortir

C - Circuler

U - Utiliser

Vous y trouverez les normes principales du RRU, mais également des petits conseils qui aideront l'étudiant à s'intégrer au mieux.
Il est évident que certaines adaptations peuvent être faites en fonction du handicap spécifique de l'étudiant que vous accueillez.

PARQUER

Nos conseils:

Le parking réservé devrait :

- être proche de l'entrée.
- du côté de l'entrée pour éviter toutes traversées.

Le cheminement jusqu'à la porte du bâtiment devrait :

- être libre de tout obstacle
- comporter des lignes guides naturelles
  ex : la bordure guide la personne malvoyante ou aveugle jusqu'à la porte d'entrée.



S'il y a des potelets :

- hauteur 100 cm
- entraxe de min 85 cm
- non reliés entre eux
- contrastés



ENTRER/SORTIR

Main courante :

Selon le RRU : *Titre 4, Chap. II, Art. 5 § 2*

- *La rampe, paliers et aires de repos seront équipés des 2 côtés d'une double main courante continue,*
  - *l'une à 75 cm*
  - *l'autre à 100 cm*
- *Largueur entre les mains courantes : 120 cm min.*



Nos conseils:

Portes : contrastées



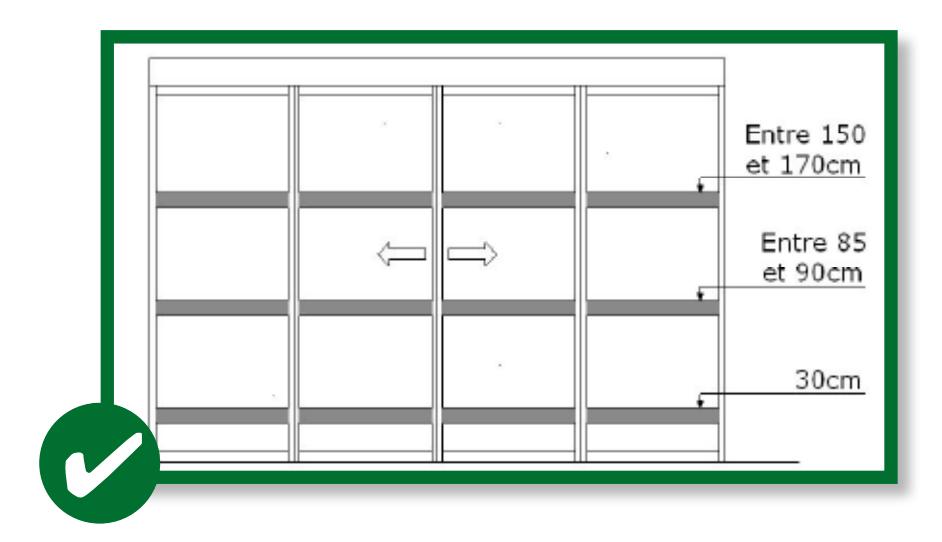
S'il y a des portes vitrées :

Selon le RRU: *Titre 4, Chap. II, Art. 6*

- *En verre de sécurité et comportent un marquage contrasté*

Nos conseils:

- A hauteur d'adulte : entre 150 et 170 cm
- A hauteur d'enfant : entre 85 et 90 cm
- A hauteur de chien guide : 30 cm mais pas nécessaire dans ce cas-ci

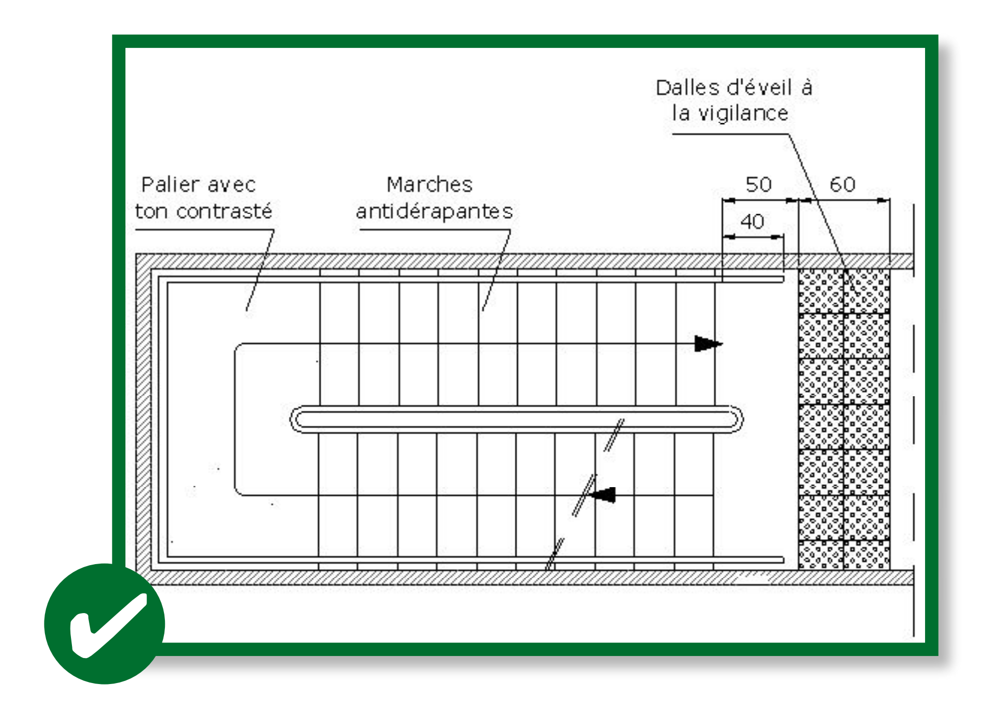


CIRCULER

Il existe des dalles repères à placer pour les personnes aveugles :

Selon le RRU : *Titre 4, Chap. IV, Art. 12*

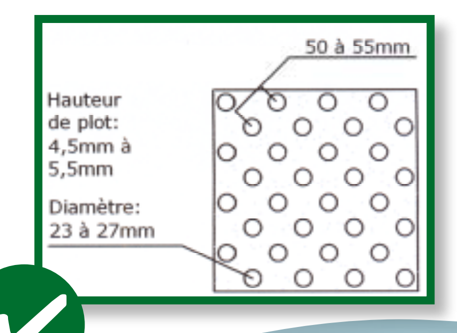
- *Au-dessus de chaque volée d'escalier*
- *A 50 cm de la première marche*
- *Dimension : 60 cm*



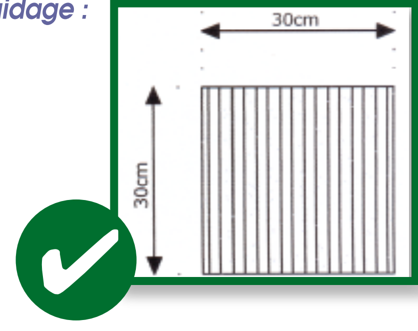
Informations :

Dalles d'éveil à la vigilance :

A placer devant tout obstacle, escalier ...



Dalles de guidage :



Ces dalles existent en dalles à coller.

Les escaliers :

Selon le RRU : *Titre 4, Chap. IV, Art. 12*

- *Marches antidérapantes et d'une hauteur maximale de 18 cm*
- *De chaque côté, une double main-courante*
    - *l'une à 65 cm*
    - *l'autre à 90 cm*
- *Sur les paliers : double main-courante*
    - *l'une à 75 cm*
    - *l'autre à 100 cm*
- *La main courante dépasse l'origine et l'extrémité de l'escalier de 40 cm*

• Marches contrastées







• Main courante continue



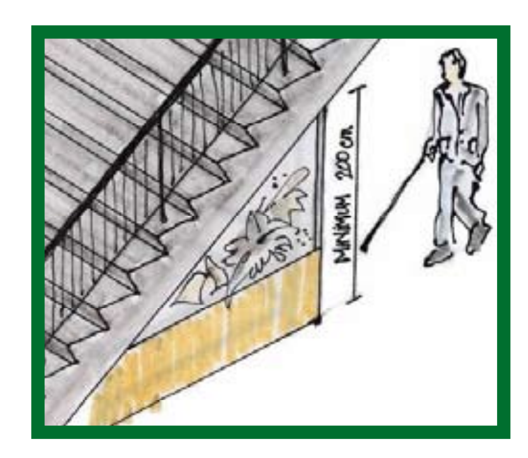
Les couloirs :

Nos conseils:

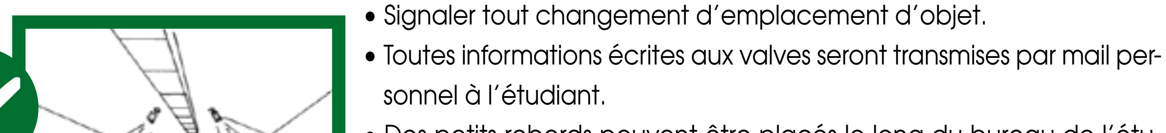


- libérés de tout obstacle surtout temporaire
- bon éclairage
- signalétique en relie
- repères tactiles

Tout ce qui peut constituer un danger, suspendu et non détectable à la canne



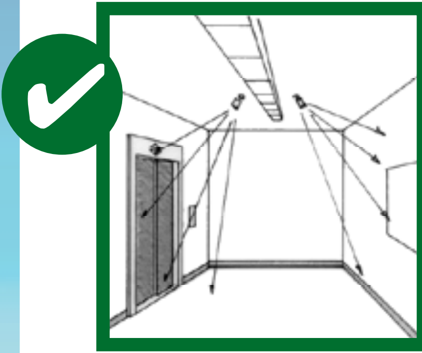
- doit être signalé
- ou prolongé jusqu'au sol



UTILISER

Nos conseils :

- D'une manière générale, il faut travailler sur les contrastes.
- Veiller à un bon éclairage, éviter les contre-jours, reflets ou sources d'éblouissement.



Eclairage dirigé vers les informations

- Signaler tout changement d'emplacement d'objet.
- Toutes informations écrites aux valves seront transmises par mail personnel à l'étudiant.
- Des petits rebords peuvent être placés le long du bureau de l'étudiant pour éviter toute chute d'objet.
- La cours de récréation reste un espace insécurisant ; grandeur de l'espace, cris d'enfants… Des dalles tactiles peuvent être placées au sol comme repères, indiquant par exemple la porte, afin de permettre à l'étudiant de se retrouver dans l'espace.

Associations

Sachez qu'il existe de nombreuses associations qui traitant de la déficience visuelle qui pourront répondre à vos questions. Vous trouverez, ci-dessous, une liste non exhaustive de ces associations.
N'hésitez pas à interroger les parents qui sont peut être déjà épaulés par une association avec laquelle ils pourront vous mettre en contact.

Associations générales

- ***C.B.P.A.M.***
  (Confédération Belge pour la Promotion des Aveugles et Malvoyants)
  Avenue Georges Henri, 278
  1200 Bruxelles
  Tél : 02/732.53.24 – Fax : 02/735.64.53
  E-mail : bcbs.cbpam@skynet.be

- ***La Ligue Braille***
  Rue d'Angleterre, 57
  1060 Bruxelles
  Tél : 02/533.32.11 – Fax : 02/537.64.26
  E-mail : info@braille.be
  www.liguebraille.be

- ***La Lumière***
  Rue Sainte Véronique, 17
  4000 Liège
  Tél : 04/222.35.35- Fax : 04/221.23.56
  E-mail : lalumière@lalumière.be
  www.lalumière.be

- ***Les Amis des aveugles***
  Rue de la Barrière, 37-39
  7011 Ghlin (Mons)
  Tél : 065/40.31.00 – Fax : 065/40.31.09
  E-mail : info@amisdesaveugles.be
  www.amisdesaveugles.be

- ***ONA*** (Oeuvre Nationale des Aveugles)
  Avenue Dailly, 90-92
  1030 Bruxelles
  Tél : 02/241.65.68 – Fax : 02/215.88.21
  E-mail : info@ona.be
  www.ona.be

Association de parents

- ***A.P.A.M***
  (Association des parents d'enfants aveugles et malvoyants de Belgique francophone)
  Rue sur les Thiers, 322
  4040 Herstal
  Tél : 04/264.64.60

Services d'accompagnement spécifique

- ***C.H.S***
  (Centre pour Handicapés Sensoriels asbl)
  Chaussée de Waterloo, 1510
  1180 Bruxelles
  Tél/fax : 02/374.30.72
  E-mail : uccle@c-h-s.be
  www.c-h-s.be

- ***Etoile polaire***
  Rue de l'Etoile Polaire, 20
  1082 Bruxelles
  Tél : 02/468.11.00 – Fax : 02/468.13.39
  E-mail : etoilepolaire@tiscalinet.be

- ***ONA***
  (Œuvre Nationale des Aveugles)
  Avenue Dailly, 90-92
  1030 Bruxelles
  Tél : 02/241.65.68 – Fax : 02/215.88.21
  E-mail : info@ona.be
  www.ona.be

- ***Triangle-Bruxelles asbl***
  Chaussée de Waterloo, 1504
  1180 Bruxelles
  Tél : 02/373.52.45 ou 02/373.52.94
  E-mail : triangle@belgacom.net

Service d'accompagnement pour niveau universitaire

- ***C.E.F.E.S***
  Avenue Franklin Roosevelt,50 c.p 122
  1050 Bruxelles
  Tél : 02/650.32.78

Associations de démystification du handicap

- ***Horizon 2000 asbl***
  « Association d'information,
  de communication et de démystification de la personne handicapée »
  Rue François Reconnu, 50 bis
  6061 Montignies-sur-Sambre
  Tél : 071/31.27.19 – Fax : 071/31.22.79
  E-mail : horizon.2000@h2000.be
  www.h2000.be

- ***Passe-Muraille asbl***
  Rue Ferrer, 108bis
  7080 Frameries
  Tél. - Fax : 065/77.03.70
  E-mail : passe-muraille@tele2.be
  www.passe-muraille.be

Conseillers en accessibilité

- ***AMT Concept asbl***
  Rue A.Renoir 5/4
  1140 Bruxelles
  Tél : 02/705.03.48
  E-mail : info@bruxellespourtous.be
  www.bruxellespourtous.be

- ***ANLH asbl***
  (Association Nationale pour le Logement des personnes Handicapées asbl)
  rue de la Fleur d'Oranger, 1 boîte 213
  1150 Bruxelles
  Tél : 02/ 772.18.95 - Fax : 02/ 779.26.77
  E-mail : secretariat@anlh.be
  www.anlh.be

- ***Plain-Pied asbl***
  Bureau d'études en mobilité piétonne et en accessibilité
  Rue du Grand Champ, 4
  5380 Noville-les-Bois
  Tél : 081/22.18.13 – Fax : 081/26.23.44
  E-mail : contact@plain-pied.com
  www.plain-pied.com

- Il existe un Collectif regroupant actuellement 19 associations actives en accessibilité des personnes handicapées, dénommé ***« Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles »***, en abrégé « CAWAB ». Toutes informations peuvent être obtenues à l'adresse : **info@cawab.be**

Service d'aides matérielles

- ***Commission Communautaire Française – Région de Bruxelles Capitale***
  S.B.F.P.H. (Service bruxellois francophone des personnes handicapées)
  Rue des Palais, 42
  1030 Bruxelles
  Tél : 02/800.80.54 ou 02/800.80.21
  Fax : 02/800.81.22
  www.cocof.irisnet.be



Bibliographie

- « *Guide handiscol*' pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience visuelle », Ministère de l'Education nationale.

- ***Brochure destinée aux équipes pédagogiques de l'enseignement fondamental ordinaire :***
  « Voir autrement »
    - o Intégrer un enfant non voyant dans une classe maternelle
    - o Intégrer un enfant non voyant dans une classe primaire
    - o Intégrer un enfant malvoyant dans une classe maternelle
    - o Intégrer un enfant malvoyant dans une classe primaire

Réalisée par les services Triangle Bruxelles et Triangle Wallonie

- ***Aides individuelles à l'intégration,*** SBFPH,
  Région de Bruxelles-Capitale, Commission communautaire française

- ***Circulaire***
    - protocole d'accord pour enfant qui passe de l'enseignement spécialisé à l'enseignement traditionnel (circulaire N°2 Bis du 13 juillet 2004)

- Site internet de la Ligue Braille :
  www.liguebraille.be/fr/services/vie_quotidienne/aide_technique.asp

- Site internet de l'ONA :
  www.ona.be

- Site internet de « Mode accessible à tous » :
  www.modehandi.org/decouverte

- Photos : Site internet de la Ligue Braille :
  www.liguebraille.be

Vous accueillez un étudiant sourd ou malentendant

La surdité, perte de l'acuité auditive, est un handicap souvent peu visible mais qui a des conséquences sociales, psychologiques et pédagogiques importantes.

L'enfant sourd ou malentendant de naissance grandit dans un univers dont il ne perçoit pas les informations auditives qui sont à la base de la construction de l'individu et de la compréhension du monde dans lequel on vit.

On peut distinguer, selon la localisation de la déficience auditive, deux sortes de surdité :

- ***La surdité de transmission :*** atteinte de l'oreille externe ou de l'oreille moyenne. Elle est généralement corrigée par une intervention médicale ou chirurgicale.

- ***La surdité de perception :*** atteinte de l'oreille interne ou du système nerveux auditif. L'atteinte est irréversible. Le port de prothèses auditives peut compenser partiellement la perte auditive. En fonction de la gravité de l'atteinte, l'enfant ou l'adolescent peut encore percevoir certains sons.

Le degré de surdité et l'âge où elle survient sont des facteurs qui influencent l'accès au langage. Il est difficile de reproduire un son que l'on entend mal ou pas du tout.

L'étudiant sourd peut avoir des difficultés d'orientation dans l'espace, d'équilibre, d'acquisition du schéma corporel, de la latéralité et du vocabulaire.

Essentiellement dans les premières années de l'enseignement fondamental, il ne faut pas hésiter à expliquer aux autres enfants de la classe que leur camarade porte des prothèses, mais que la perception des sons reste différente.



Que faut-il mettre en place ?

Comportement général :

L'élève sourd est avant tout un étudiant avant d'être un sourd. Il a les mêmes envies et les mêmes besoins que les autres jeunes de son âge.
Il faut être attentif à le traiter comme tel et veiller à utiliser un langage avec des mots simples, sans pour autant infantiliser.
L'étudiant qui est intégré a des moyens mis en place pour pallier sa surdité, que ce soit des appareils auditifs ou toutes autres aides.

Cependant le professeur, face à un étudiant sourd ou malentendant, veillera à :

- Se placer face à lui pour qu'il puisse lire clairement sur les lèvres et puisse voir l'expression de son visage (éviter de parler en écrivant au tableau ou en marchant).
- Attirer (par un signe plutôt que par le toucher) son attention avant de lui parler.
- Lui indiquer qui parle dans la classe (un seul intervenant à la fois).
- Parler clairement et naturellement.
- Si possible, veiller à compléter l'information par du visuel.
- Éliminer au maximum les bruits environnants qui sont amplifiés par les prothèses auditives.
- L'effort de concentration étant important, s'assurer régulièrement qu'il a bien compris, lui fournir un support écrit et, dans la mesure du possible, lui remettre les notes à l'avance.
- Afin de vérifier la compréhension, ne pas hésiter à lui faire reformuler la question.
- L'avertir d'un changement de sujet.
- L'installer à une place d'où il peut tout voir.
- Veiller à un bon éclairage, pour qu'il puisse lire sur les lèvres et par conséquent le placer dos à la principale source lumineuse (généralement la fenêtre).
- Éviter de parler trop vite, d'élever la voix, voire de crier.
- Veiller à mettre par écrit toutes informations additionnelles importantes.
- Etre conscient qu'il ne sait pas prendre note pendant que le professeur parle.
- Pour les documents sonores, lui remettre une transcription ou une explication écrite. Par exemple pour le visionnement d'un film, le choisir de préférence avec sous-titre.

Remarques :

- l'enfant ou l'adolescent atteint d'une déficience auditive peut parfois présenter un comportement irritable dû aux difficultés liées à la communication ou à la compréhension.
- l'enfant ou l'adolescent atteint d'une déficience auditive doit souvent deviner le message qui lui est adressé. Appuyer le discours par un visage expressif et des gestes, veiller à maintenir l'attention, sont autant de moyens qui permettent de diminuer la fatigue liée aux efforts fournis pour mieux comprendre.

Technique :

Il existe différentes aides techniques liées à l'audition parmi lesquelles :

1. ***la prothèse acoustique :*** elle tente de compenser la perte d'audition en amplifiant les sons.

2. ***l'implant cochléaire :*** il s'agit d'une prothèse auditive en 2 parties dont l'une est placée dans l'oreille interne et l'autre est constituée d'un processeur placé sur le contour de l'oreille.

3. ***le système FM :*** l'étudiant a un récepteur raccordé à ses prothèses. Il est demandé à l'enseignant de porter un système de micro-émetteur autour du cou qui n'entrave en rien ses mouvements et est peu encombrant. Ce système, compatible avec la plupart des prothèses actuelles, permet la transmission des sons utiles, en évitant les éléments qui perturbent l'intelligibilité de la parole (réverbération, distance avec l'enseignant et les bruits de l'environnement).

4. ***la prothèse vibratoire à ancrage osseux :*** elle permet la transmission des sons à l'os du crâne afin de stimuler l'oreille interne pour pallier une déficience de l'oreille moyenne ou de l'oreille externe.

Outre la lecture labiale, assistée ou non, l'enfant ou l'adolescent peut utiliser :

a) ***La langue des signes :***

Langue officielle de la culture sourde. C'est une langue gestuelle, visuelle, qui a une grammaire et un vocabulaire propres. Il faut noter que l'ordre des signes est parfois très différent de la langue française.

b) ***Le français signé :***

On utilise des signes de la langue des signes mais on garde la structure grammaticale du français.

- ***Le français signé souple :*** Le plus fréquent. On y abandonne les articles et les marques du pluriel.

- ***Le français signé strict :*** Il suit avec exactitude la phrase parlée. Cette méthode est fastidieuse mais utile pour expliciter le français.

- ***Le Français Complet Signé et Codé (F.C.S.C.) :*** C'est l'utilisation simultanée de la langue orale et d'une combinaison de signes et de L.P.C.

c) ***La dactylologie :***

Il s'agit d'un alphabet manuel.



L'étudiant peut pratiquer également la lecture labiale assistée ou non de méthodes d'aides à la communication visant à éviter les sosies labiaux. Ces techniques d'aides sont utilisées dans le développement du langage et de sa compréhension :

Les 5 positions de la main pour coder les voyelles.







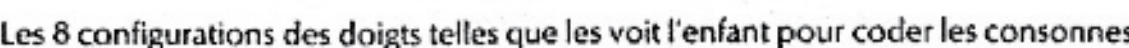
Position côté. a (ma) o (maux) œ (teuf-teuf) et toute consonne suivie d'un e muet (âme) ou isolée (Tom)

Position pommette. ɛ̃ (main) ø (feu)

Position bouche. i (mi) ɔ̃ (ton) ɑ̃ (man)

Position menton. ɛ (mais) u (mou) ɔ (fort)

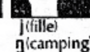
Position gorge. œ̃ (un) y (tu) e (fée)


Les 8 configurations des doigts telles que les voit l'enfant pour coder les consonnes.







d (dos) p (par) ʒ (joue)

k (car) v (va) z (base)

s (sel) ʀ (rat)

b (bar) n (non) ɥ (lui)

t (toi) m (mare) f (fa) et toute voyelle non précédée d'une consonne (âge)

l (la) ʃ (chat) ɲ (vigne) w (oui)

g (gare)

j (fille) ŋ (camping)

- ***L'A.K.A. (Alphabet des kinèmes assistés):*** permet de distinguer les sosies labiaux (p, b, m,...) par l'utilisation de configurations et de mouvements de la main.

- ***Le L.P.C. (Langage parlé complété) :*** utilise des clés ou des codes qui sont des formes de la main et positions autour ou sur le visage.

source : alpc



Aides matérielles :

Le Service bruxellois francophone des personnes handicapées- SBFPH.

Il faut tout d'abord remplir une demande d'admission à la COCOF et répondre ainsi aux conditions suivantes :

- être domicilié à Bruxelles ;
- avoir 20% de handicap mental ou 30% de handicap physique ;
- être belge ou faire partie de l'Union européenne ;

Les parents peuvent se procurer la liste des « aides individuelles à l'intégration » auprès du SBFPH et y introduire une demande afin d'obtenir le matériel spécifique.
Idéalement, la demande doit être introduite au moins 6 mois à l'avance au vu des démarches administratives nécessaires et de l'importance, pour l'étudiant, de disposer du matériel pour commencer l'année scolaire.



Dans le cadre de l'intégration d'un étudiant provenant de l'enseignement spécialisé.

Dans le cadre d'une intégration, qu'elle soit permanente totale, permanente partielle ou temporaire, des aides de l'enseignement spécialisé sont possibles pour les écoles qui accueillent l'enfant.

Les modalités sont inscrites dans le décret du 3 mars 2004, chapitre 10, organisant l'enseignement spécialisé.

Dans le cadre de l'enseignement supérieur.

Les étudiants avec une déficience auditive de l'enseignement supérieur ont droit, par an, à 600 heures maximum d'accompagnement pédagogique, financées par le SBFPH.
Ces heures doivent être données par des services d'accompagnement reconnus par la COCOF.

Une autre aide pratique est de trouver une personne de référence dans l'auditoire pour les notes car la personne malentendante a des difficultés à prendre des notes et à lire sur les lèvres en même temps.



Architecture :

Accueillir un étudiant sourd dans une école ne demande pas, en général, d'adaptations d'un point de vue architectural.

La classe idéale doit être bien éclairée et se situer dans un environnement calme.
Pour éviter la réverbération du son de manière intempestive, la classe peut être munie de tentures ou de tapis plain au sol.

Si une signalétique est mise en place au sein de l'école, celle-ci sera faite à base de pictogrammes car l'information imagée est plus compréhensible qu'une signalétique écrite.

Afin d'éviter une situation de panique chez l'étudiant sourd ou malentendant (en cas d'incendie, par exemple), il est souhaitable de désigner une personne de référence chargée de l'avertir ou de veiller sur lui en cas de danger.

Afin de vous permettre d'acquérir une notion de ce qu'est l'accessibilité, vous trouverez, ci-dessous, l'essentiel des informations.
Sachez tout d'abord que la législation en vigueur est le RRU (Règlement Régional d'Urbanisme) et plus particulièrement le titre 4 dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Toutefois pour toutes améliorations de l'accessibilité des bâtiments, il est conseillé de se baser sur ces normes.
Cette fiche est réalisée selon les principes :

P - Parquer
E/S - Entrer, sortir
C - Circuler
U - Utiliser

Vous y trouverez les normes principales du RRU, mais également des petits conseils qui aideront l'étudiant à s'intégrer au mieux.
Il est évident que certaines adaptations peuvent être faites en fonction du handicap spécifique de l'étudiant que vous accueillez.

PARQUER

Nos conseils:

Le parking réservé devrait :

- être proche de l'entrée.
- du côté de l'entrée pour éviter toute traversée
- dépourvu de tout obstacle qui empêche une bonne visibilité



ENTRER/SORTIR

Nos conseils:

Les pièces nécessitant une autorisation pour entrer (salle des professeurs, directeur...) :
devraient être munies d'une sonnette avec voyant lumineux



CIRCULER

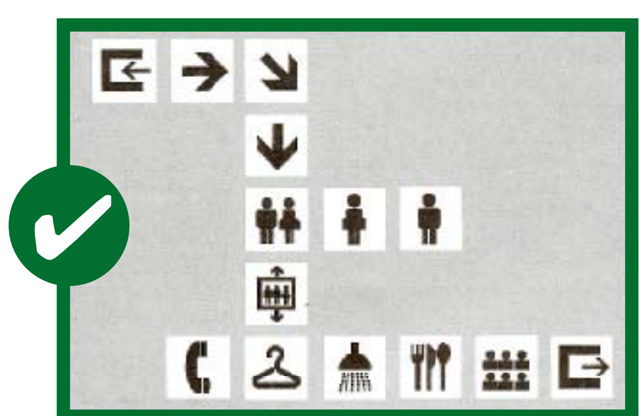
Nos conseils:

Signalétique :

- Logos simples
- Repères
- Utilisation de couleurs différentes par étage



Information doublée d'un pictogramme



UTILISER

Nos Conseils:

Les locaux devraient avoir :

- Une bonne acoustique sans résonance.
- Un avertissement visuel ou vibreur pour les alarmes incendies, cloches…



Système portable de la Société Humantechnik

La classe doit avoir :

- Un bon éclairage pour que l'étudiant puisse lire sur les lèvres du professeur.



S'il existe une salle de spectacle :

- L'idéal serait d'avoir une boucle à induction magnétique qui est un procédé électromagnétique de transmission de la parole.

L'étudiant doit pouvoir communiquer au sein de son école avec une personne de référence, mais doit également pouvoir prévenir de son absence. Un numéro de fax, mail ou sms sera à sa disposition.

Associations :

Sachez qu'il existe de nombreuses associations qui traitant de la surdité qui pourront répondre à vos questions. Vous trouverez, ci-dessous, une liste non exhaustive de ces associations.
N'hésitez pas à interroger les parents qui sont certainement déjà épaulés par une association avec laquelle ils pourront vous mettre en contact.

Associations générales

- ***Fédération Royale des Associations des Sourds de Bruxelles –***
  Maison des sourds
  Rue Saxe-Cobourg, 38
  1210 Bruxelles
  Tél : 02/218.32.22 - Fax : 02/218.32.22
  E-mail : info@maisondessourds.be
  www.maisondessourds.be

- ***F.F.S.B.***
  (Fédération Francophone des Sourds de Belgique)
  Rue Van Eyck, 11/A boîte 4
  1050 Bruxelles
  Tél : 02/644.69.01 - Fax : 02/644.68.44
  E-mail : infos@ffsb.be
  www.ffsb.be

Association de parents

- ***A.P.E.D.A.F.***
  (Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones)
  Rue Van Eyck, 11/A boîte 4
  1050 Bruxelles
  Tél : 02/644.66.77 - Fax : 02/640.20.44
  E-mail : info@apedaf.be
  www.apedaf.be

Services d'accompagnement spécifique

- ***C.H.S***
  (Centre pour Handicapés Sensoriels A.S.B.L)
  Chaussée de Waterloo, 1510
  1180 Bruxelles
  Tél/fax : 02/374.30.72
  E-mail : uccle@c-h-s.be
  www.c-h-s.be

- ***Comprendre et Parler asbl***
  Rue de la Rive, 99-101
  1200 Bruxelles
  Tél : 02/770.04.40 - Fax : 02/772.62.88
  E-mail : centrecp@tiscalinet.be

- ***Etoile Polaire***
  Rue de l'Etoile Polaire, 20
  1082 Bruxelles
  Tél : 02/468.11.00

- ***Triangle-Bruxelles asbl***
  Chaussée de Waterloo, 1504
  1180 Bruxelles
  Tél : 02/373.52.45 ou 02/373.52.94
  E-mail : triangle@belgacom.net

Service d'accompagnement pour niveau universitaire

- ***C.E.F.E.S***
  Avenue Franklin Roosevelt, 50 c.p 122
  1050 Bruxelles
  Tél : 02/650.32.78

Service d'interprétation

- ***SISB***

  (Service d'Interprétation
  des Sourds de Bruxelles)
  Rue Van Eyck, 11/A boîte 4
  1050 Bruxelles
  Tél : 02/622.68.84 – Fax : 02/644.69.00
  E-mail : sisb@infosourds.be

Remarque : Le SISB n'intervient pas dans le cadre scolaire.

Associations de démystification du handicap

- ***Horizon 2000 asbl***

  « Association d'information,
  de communication et de démystification
  de la personne handicapée »
  Rue François Reconnu, 50 bis
  6061 Montignies-sur-Sambre
  Tél : 071/31.27.19 – Fax : 071/31.22.79
  E-mail : horizon.2000@h2000.be
  www.h2000.be

- ***Passe-Muraille asbl***

  Rue Ferrer, 108bis
  7080 Frameries
  Tél. - Fax : 065/77.03.70
  E-mail : passe-muraille@tele2.be
  www.passe-muraille.be

- ***Surdimobil***

  Rue Waleffe, 2
  4020 Liège
  Tél- Fax: 04/344.05.30
  E-mail : surdimobil@skynet.be
  www.surdimobil.org

Conseillers en accessibilité

- ***AMT Concept asbl***

  Rue A. Renoir 5/4
  1140 Bruxelles
  Tél : 02/705.03.48
  E-mail : info@bruxellespourtous.be
  www.bruxellespourtous.be

- ***ANLH asbl***

  (Association Nationale pour le Logement
  des personnes Handicapées asbl)
  rue de la Fleur d'Oranger, 1 boîte 213
  1150 Bruxelles
  Tél : 02/ 772.18.95 - Fax : 02/ 779.26.77
  E-mail : secretariat@anlh.be
  www.anlh.be

- ***Plain-Pied asbl***

  Bureau d'études en mobilité piétonne
  et en accessibilité
  Rue du Grand Champ, 4
  5380 Noville-les-Bois
  Tél :081/22.18.13 – Fax :081/26.23.44
  E-mail : contact@plain-pied.com
  www.plain-pied.com

- Il existe un Collectif regroupant actuellement 19 associations actives en accessibilité des personnes handicapées, dénommé ***« Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles »***, en abrégé «CAWAB». Toutes informations peuvent être obtenues à l'adresse : **info@cawab.be**

Service d'aides matérielles

- ***Commission Communautaire Française – Région de Bruxelles Capitale***

  S.B.F.P.H. (Service bruxellois francophone
  des personnes handicapées)
  Rue des Palais, 42
  1030 Bruxelles
  Tél : 02/800.80.54 ou 02/800.80.21
  Fax : 02/800.81.22
  www.cocof.irisnet.be



Bibliographie

- *« Etudions ensemble »* Les petits plus pour l'intégration d'un élève sourd ou mal entendant…., APEDAF, Octobre 1998

- *« Guide des parents d'enfants sourds et malentendants »* ; APEDAF

- *« Information surdité »* service d'accompagnement pédagogique C.H.S.

- TAGGER Nicole, *« La communication avec un jeune sourd »* - Petit manuel à l'usage des enseignants qui accueillent un élève déficient auditif dans leur classe. Presse universitaire de Lyon, 1994.

- *Aides individuelles à l'intégration*, SBFPH,
  Région de Bruxelles-Capitale, Commission Communautaire Française

- *Circulaire*
  - protocole d'accord pour enfant qui passe de l'enseignement spécial à l'enseignement traditionnel (circulaire N°2 Bis du 13 juillet 2004)

- Site internet d'AFCOS (Action Connaissance Formation pour la surdité) :
  www.acfos.org/comprendre/jeminterroge/fcsc

- Site internet de l'ALPC :
  www.alpc.asso.fr

- Site internet de « Mode accessible à tous » :
  www.modehandi.org/decouverte

Les troubles et déficiences repris ci-dessous sont présentés de façon sommaire, les textes ont été réalisés avec le concours précieux des associations concernées. Qu'elles trouvent ici l'expression de notre gratitude pour l'aide qu'elles ont bien voulu nous accorder.

Les associations concernées possèdent généralement un site Internet, elles publient des documents qui permettent à chacun de mieux comprendre les difficultés rencontrées par leurs membres. N'hésitez jamais à vous adresser à elles.

De manière générale, l'accueil d'un enfant qui est susceptible de montrer des comportements difficilement compréhensibles devrait amener l'équipe à prendre une série de mesures :

- Informer l'ensemble de l'équipe, les élèves, les parents. Ce qui ne se comprend pas heurte, fait peur. Le handicap se gère mieux quand il se parle. Les parents sont des partenaires à privilégier dans cette négociation : ils connaissent leur enfant, sont une ressource pour expliquer ce qui peut paraître inexplicable ou étrange.

- L'enfant doit avoir un espace de parole de confiance, pour exprimer en toute liberté les pressions qu'il peut ressentir.

- Les enseignants doivent avoir conscience que leur propre attitude envers l'élève est exemplative pour la classe. Ainsi, l'enseignant qui met l'accent sur l'analyse des situations problématiques et la recherche collective de solutions aux situations rencontrées permet à la classe de s'organiser naturellement afin de répondre aux différentes situations difficiles rencontrées, dont celles de l'élève intégré. Et ce le plus naturellement possible.

- La classe constituant un groupe, le fonctionnement de celle-ci doit viser à être harmonieux. Tout le monde est soumis aux mêmes « grands moments ». Aussi, il est important que l'enfant qui présente des besoins éducatifs spécifiques ne soit pas le seul à participer à de la remédiation pendant les heures de cours, par exemple, ou à être isolé du groupe à tel ou tel moment. Idéalement, l'organisation de l'école devrait donc se faire de manière à ce que chacun puisse choisir ce qui lui correspond le mieux (par exemple du calme et de la structure) ou accéder à ce qui peut les amener à évoluer favorablement dans les apprentissages à tous les moments, mais sans stigmate.

La déficience intellectuelle

Classiquement, le quotient intellectuel est évalué sur la base d'outils spécifiques. Il est à noter que les résultats ainsi obtenus peuvent varier d'un outil à l'autre, d'un jour d'évaluation à un autre,... Aussi, il s'agira d'abord et avant tout de prendre du recul, et quel que soit le niveau évalué de l'enfant, il s'agira de s'assurer que la fréquentation de l'école soit pour lui (comme elle l'est pour tous ses pairs) motivante, agréable. Pour ce faire, ce que l'on cherche à lui apprendre doit lui être accessible.

Il est fréquent, dans les situations où les capacités de l'enfant sont fort restreintes, de mettre l'accent sur les apprentissages sociaux. Ceux-ci sont en effet nécessaires pour garantir à l'enfant l'acquisition d'une autonomie dans les gestes de la vie quotidienne, que les autres enfants apprendront quant à eux plus ou moins spontanément.

D'une manière générale, la déficience intellectuelle est une atteinte du développement et des capacités d'apprentissages dont la gravité peut être variable.

« La personne ayant une déficience intellectuelle a une capacité plus limitée d'apprentissage et un développement de l'intelligence qui diffère de la moyenne des gens. » (Source : Organisation Mondiale de la Santé)

La déficience intellectuelle se définit selon 3 critères :

- un niveau de fonctionnement cognitif global significativement inférieur à la moyenne ;
- une réduction des capacités d'adaptation aux exigences quotidiennes de l'environnement social ;
- la manifestation de ces difficultés pendant la période de développement, donc avant 18 ans.

La déficience intellectuelle implique :

- une lenteur dans le développement psychomoteur ;
- des difficultés à s'adapter à la vie quotidienne ;
- des problèmes de compréhension et d'utilisation du langage ;
- des difficultés de compréhension de concepts généraux et abstraits ;

La maladie mentale

La maladie mentale est de l'ordre d'un décalage par rapport au réel. Elle concerne toute une série de troubles psychiques pouvant survenir à tout moment, surtout à l'adolescence et à l'âge adulte. Son origine réside dans un trouble du fonctionnement : fragilité de certains aspects de la personnalité, périodes de stress prolongé et important, conflits psychologiques. La maladie mentale peut être associée à des troubles organiques de nature neurologique, biochimique ou génétique.

source : Association francophone d'aide aux handicapés mentaux – Afrahm www.afrahm.be avec leur aimable autorisation

L'autisme

L'autisme affecte, de façon permanente, l'adaptation de la personne à son environnement. L'autisme apparaît avant l'âge de 3 ans et se manifeste par une altération qualitative de la socialisation et de la communication ainsi que par un caractère restreint, répétitif et stéréotypé des comportements. Les niveaux de compétence et d'autonomie peuvent varier fortement selon les personnes. Les troubles de comportement sont fréquents.

Il peut, selon la gravité, se présenter sous deux formes: le syndrome de Kanner ou le syndrome d'Asperger.

Dans le cas du syndrome de Kanner, l'autisme est lié à une déficience mentale et parfois même à une déficience sensorielle.

Les personnes atteintes du syndrome d'Asperger reçoivent des informations, mais il y a un défaut de transmission entre la réception et le traitement de ces informations. Les messages que les sens transmettent au cerveau sont mal interprétés. Il en résulte un décodage confus de la vie et de l'environnement.

Ces problèmes peuvent être d'intensité variable et différents selon les atteintes.

Ces personnes sont souvent intelligentes, peuvent avoir une mémoire exceptionnelle, parlent bien mais présentent des résultats disharmonieux selon les matières. Ils peuvent présenter des problèmes de coordination et/ou d'orientation spatio-temporelle. Ils présentent souvent dans leur façon de se comporter un aspect rigide et une grande difficulté d'adaptation aux changements.

Ce trouble affecte la manière dont la personne communique et entretient des relations avec les autres. Les personnes présentant le Syndrome d'Asperger peuvent présenter des difficultés à effectuer les actions correspondant aux informations ou stimuli qu'elles reçoivent, à moins d'avoir reçu un apprentissage avec les repères nécessaires.

Chez les enfants et adolescents atteints du Syndrome d'Asperger, on rencontre principalement des problèmes :

- de communication (difficultés de langage, décodage, écholalie)
- de socialisation
- d'imagination, de compréhension et d'abstraction

source : Association francophone d'aide aux handicapés mentaux – Afrahm www.afrahm.be avec leur aimable autorisation

Que faut-il mettre en place pour l'élève présentant le syndrome d'Asperger ?

Informer, en début d'année, l'équipe pédagogique et les élèves de la classe des particularités et des difficultés spécifiques de l'élève porteur du syndrome d'Asperger.

Si l'élève ne présente pas, au premier abord, de particularité visible, il ne faut pas présumer que l'intégration se fera d'elle-même. Idéalement, un professeur ou un éducateur pourrait être désigné pour suivre l'élève et devenir le référent auquel le jeune peut s'adresser.

- Il est important de permettre à l'élève de visiter et repérer les lieux plusieurs fois avant la rentrée et de lui montrer les itinéraires. Lui donner un plan peut être très profitable. Il est conseillé de lui attribuer une place permanente dans la classe. On veillera également à le placer de façon à ce qu'il subisse le moins de stimuli sensoriels et par conséquent, éviter de le placer à proximité de sources de distraction (fenêtre, fond de la classe…).

- Chacun doit se montrer attentif aux moqueries dont l'enfant ou l'adolescent pourrait être la cible. Il faut veiller à ce que le jeune ne devienne pas le souffre-douleur de ses condisciples, ce qui est souvent le cas.

  Les élèves de la classe éprouveront peut-être des difficultés à réagir face à un comportement inhabituel, il importe que les professeurs eux-mêmes se montrent tolérants et bienveillants car leur approche sera amplifiée par la classe. Valoriser les points forts est aussi un moyen de le faire accepter par ses pairs.

- En classe, une attitude positive et encourageante (plutôt que des critiques) et un regard bienveillant sont essentiels. Les enseignants doivent toujours avoir présent à l'esprit que ces élèves déploient en permanence beaucoup d'efforts pour s'adapter.

- Les professeurs doivent s'attendre à la variabilité des symptômes et donc des facultés d'apprentissage (c'est l'un des aspects les plus remarquables du syndrome d'Asperger): tel jour, l'élève sera concentré et réussira et le lendemain sera absent, dissipé et manquera de confiance en lui. D'une manière générale, l'élève aura besoin de temps pour s'adapter ou pour retrouver ses habitudes après chaque coupure (vacances).

- Les stimuli sensoriels (bruit, foule…etc..) stressent beaucoup l'enfant et l'adolescent présentant le syndrome d'Asperger. Les temps de récréation sont à cet égard extrêmement éprouvants. L'élève devrait avoir la possibilité de se retirer au calme dans un local (par exemple la bibliothèque).

- Les changements sont très stressants et difficiles à gérer pour l'élève. Au niveau des études secondaires, les changements de cours, de professeurs et les problèmes d'organisation du travail seront une source d'angoisse supplémentaire. Bien planifier l'emploi du temps à l'aide d'un plan visuel, donner des aides visuelles (mode d'emploi, rangement..) et informer clairement l'élève de tout changement inopiné (de professeurs, de cours) sont autant de manières de mieux permettre à l'enfant ou à l'adolescent en situation d'autisme d'appréhender et de prévoir les événements, et par-delà, de lever l'angoisse.

- Eviter de donner trop de consignes à la fois et vérifier qu'elles ont été comprises.

- Garder en mémoire que la prise de notes peut être très difficile pour l'élève, beaucoup sont assez lents pour écrire.

- Quelqu'un (ce peut être un autre élève) doit pouvoir vérifier que le journal de classe a été correctement rempli. A cet égard, un système de tutorat par un ou plusieurs autres élèves serait bénéfique.

- Enfin, il est important qu'il y ait une étroite collaboration entre enseignants et parents, dans le suivi scolaire notamment.

Le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité

Ce trouble est constitué de 3 composantes :

- ***Le déficit d'attention :*** il s'agit d'une distraction excessive qui se manifeste de manière déroutante et parfois occasionnelle.
  L'élève a des difficultés à hiérarchiser les informations qui arrivent au cerveau et à détourner son attention des éléments perturbateurs, qu'ils soient liés à l'environnement extérieur ou à des origines internes comme des émotions…

- ***L'hyperactivité motrice et intellectuelle :*** l'hyperactivité qu'elle soit motrice ou intellectuelle est augmentée et désordonnée par rapport aux élèves du même âge.

- ***L'impulsivité :*** caractérise l'élève qui semble incapable de prendre un moment pour réfléchir avant d'agir.

Différentes formes de trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité :

- Le TDA/H avec inattention prédominante
- Le TDA/H avec impulsivité/hyperactivité dominante
- Le TDA/H mixte (forme la plus fréquente, qui associe à des degrés divers, difficultés attentionnelles, hyperactivité motrice et impulsivité)*.

Dans le cadre du trouble déficitaire de l'attention, en plus des recommandations qui suivent, il peut être important de mobiliser l'attention de l'étudiant et de garder un contact visuel direct fréquent avec lui.

Il peut également être important d'intensifier et de varier les stimuli, tels que l'intonation de la voix...
Ces étudiants ont besoin de bouger, ils peuvent par exemple être désignés pour faire les travaux d'intendances scolaires (photocopies...).

Trois brochures, riches en informations, présentent le trouble et fournissent de nombreux conseils à l'intention des équipes pédagogiques.

- Les troubles d'hyperactivité et le déficit d'attention chez l'enfant, Guide pratique, Ministère de la Communauté française, Direction générale de l'enseignement obligatoire, disponible gratuitement à partir du site www.enseignement.be
- Guide à l'attention des enseignants confrontés au TDA/H, disponible gratuitement à l'Association TDA/H Belgique, rue de la Glacière 24 à 1060 Bruxelles – 0484/177.708
- TDA Quoi ? Fondation Roi Baudouin, disponible gratuitement à partir du site www.kbs-frb.be

La dysphasie

La dysphasie est un trouble de l'apprentissage et du développement du langage oral.
Les difficultés rencontrées par l'élève peuvent être d'ordre :

- ***phonologique :*** il est incapable de répéter des mots
- ***syntaxique :*** il place des mots au mauvais endroit dans la phrase
- ***sémantique :*** il utilise des mots qui ne sont pas appropriés aux objets qu'il veut désigner
- ***pragmatique :*** il crée des phrases sans rapport avec les règles du langage.

Les principaux types de dysphasie sont :

- ***La dysphasie expressive :*** caractérisée par une atteinte prédominante de l'expression.
- ***La dysphasie réceptive :*** caractérisée par une atteinte de la compréhension.
- ***La dysphasie mixte :*** caractérisée par la conjugaison d'une atteinte de l'expression et de la compréhension.

** Source : extrait de la brochure « Guide à l'attention des enseignants confrontés au TDA/H » Edité par TDA/H Belgique avec leur aimable autorisation*

A côté des caractéristiques purement liées au langage, l'élève dysphasique peut présenter d'autres troubles associés comme, par exemple, une mauvaise coordination de ses mouvements, une difficulté à écrire ou à dessiner, une motricité plus difficile.
La plupart du temps, l'élève présente une intelligence normale et comprend généralement ce qu'on lui dit.

Dans le cadre de la dysphasie, en plus des recommandations qui suivent, on veillera à mobiliser l'attention de l'étudiant et à garder un contact visuel direct et fréquent avec lui.
L'idéal serait de ne donner qu'une consigne à la fois avec des mots de vocabulaire connus de l'enfant et s'assurer de sa bonne compréhension.

Autres troubles de l'apprentissage

Dyslexie : Un enfant est dyslexique lorsqu'il éprouve des difficultés spécifiques et persistantes lors de l'apprentissage de la lecture et, dans la plupart des cas, de l'orthographe.

Ces difficultés contrastent parfois avec des apprentissages scolaires normaux dans les autres domaines.

Dysorthographie : La dysorthographie est un trouble spécifique d'acquisition et de maîtrise de l'orthographe, caractérisé par des inversions de lettres ou de syllabes, par des confusions auditives ou visuelles, par des omissions, par des erreurs de segmentation.

Dyscalculie : La dyscalculie est un trouble en mathématiques dû à un dysfonctionnement dans le domaine de la logique, de la construction des nombres et des opérations sur les nombres.

Pour ces troubles de l'apprentissage, n'hésitez pas à diriger l'enfant vers les centres PMS .

Que faut-il mettre en place ?

Comportement général

Il faut avant toute chose que l'enseignant connaisse les caractéristiques de l'élève fragilisé et se prépare à son accueil. Les autres élèves devront eux aussi être informés afin de pouvoir faire face et accepter le comportement différent de l'enfant.

Pour accueillir l'élève, il faut s'appuyer sur des ressources pédagogiques spécifiques à ses besoins. Un projet d'apprentissage individuel pourra être mis en place en collaboration avec la famille.

Il faut donner à l'élève la possibilité de s'exprimer à sa manière et selon ses capacités, de prendre sa place au sein du groupe ainsi qu'à veiller à ce qu'il ne reste pas en retrait.

Pour les élèves avec une déficience intellectuelle, il faut être clair et précis dans les consignes car beaucoup d'entre eux ont des difficultés à assimiler les informations.

Il faudra simplifier et répéter les directives. Elles pourront être complétées de supports visuels comme, par exemple, l'illustration de gestes, de symboles, d'images et de mots écrits (ex : pictogrammes, photos, schémas).

Les élèves pourraient se sentir dépassés et se comporter de manière inattendue simplement parce qu'ils n'ont pas compris ce qu'on leur demande de faire.

Ces élèves ont besoin de repères et de structure spatiale et temporelle. Il est important d'établir des habitudes et des rituels quotidiens. L'idéal est de ne pas changer les plans en cours de route mais d'annoncer systématiquement chaque changement à l'avance.

L'élève a besoin d'être encouragé et valorisé.

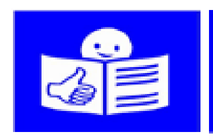
Il faudra donc renforcer les comportements positifs, féliciter l'élève et éviter de proposer une activité qu'il ne pourra réussir ou le préparer à la difficulté et à l'échec.

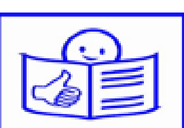
Il faut savoir qu'un élève avec une déficience mentale peut présenter un décalage entre la compréhension émotive et la compréhension cognitive dans sa communication, c'est pourquoi, il faut faire des phrases courtes et simples.

Règles générales pour la rédaction d'un document facile à lire

Utilisez un langage simple, courant	Pas de détour, de jargon, d'abréviation, d'initiales, de mots d'une autre langue. Si vous devez utilisez des mots difficiles, expliquez-les.
Evitez les concepts abstraits	Si vous devez en utiliser, clarifiez-les par des exemples ou des comparaisons
Adressez-vous à des adultes	Pas de langage enfantin Réfléchissez au choix du tutoiement ou du vouvoiement
Privilégiez le style direct	Adressez-vous directement au lecteur
Utilisez des phrases brèves	Une seule idée par phrase
Utilisez un langage positif, la voix active et évitez le subjonctif	Evitez les négations. Les tournures passives sont compliquées. L'incertitude et le souhait prêtent à confusion.
Ne faites pas de supposition ni de référence	
Désignez le même objet par le même mot	Tant pis pour le style.
Utilisez une ponctuation simple	Pas de point-virgule, tiret et virgule.
Soyez attentifs à l'utilisation des figures de styles et métaphores	Le lecteur peut ne pas les connaître. Si oui alors elles rehaussent le message.
Utilisez prudemment les chiffres	«de nombreux…»/3545. «une certaine part …»/14%. «il y a quelques temps…»/en 1999. «mardi 18 janvier 2005» / 18/01/05. Si vous devez citer de petits nombres, écrivez le chiffre et non le mot. Pas de chiffre romain.
Mentionnez une adresse de contact pour plus d'information	*Source : AFrHAM*

Logos officiels pour un document facile à lire.





Technique :

Le pictogramme peut être un moyen de communication utile pour un élève atteint d'une déficience mentale. Il permet au professeur d'exprimer sa demande et de bien se faire comprendre, mais également à l'enfant de pouvoir s'exprimer et communiquer.
Pour son élaboration, une collaboration avec les parents permettra d'harmoniser les activités de la vie journalière. En effet, l'utilisation du pictogramme se fait en fonction de la compétence de chaque élève.

L'utilisation d'un matériel varié et bien identifiable, de repères visuels et temporels sont autant d'éléments qui permettront à l'enfant des apprentissages efficaces.

Un autre moyen pour aider l'élève est le tutorat entre élèves, il est bénéfique pour tous. Il responsabilise les élèves et permet à l'élève fragilisé d'avoir un exemple, de pouvoir poser des questions s'il n'a pas compris.



Aides matérielles

Le Service bruxellois francophone des personnes handicapées- SBFPH

Il faut tout d'abord remplir une demande d'admission à la COCOF et répondre ainsi aux conditions suivantes :
- être domicilié à Bruxelles.
- avoir 20% de handicap mental ou 30% de handicap physique.
- être belge ou faire partie de l'Union européenne.

Les parents peuvent se procurer la liste des « aides individuelles à l'intégration » auprès du SBFPH et y introduire une demande afin d'obtenir le matériel spécifique.
Idéalement, la demande doit être introduite au moins 6 mois à l'avance au vu des démarches administratives nécessaires et l'importance, pour l'étudiant, de disposer du matériel pour commencer l'année scolaire.

Les parents pourront y obtenir également les renseignements sur une intervention dans les frais de déplacement jusqu'à l'école si l'étudiant ne peut prendre les transports en commun seul ; les frais de transport de la personne accompagnatrice peuvent être pris en considération.



Dans le cadre de l'intégration d'un étudiant provenant de l'enseignement spécialisé.

Dans le cadre d'une intégration, qu'elle soit permanente totale, permanente partielle ou temporaire, des aides de l'enseignement spécialisé sont possibles pour les écoles qui accueillent l'enfant.

Les modalités sont inscrites dans le décret du 3 mars 2004, chapitre 10, organisant l'enseignement spécialisé.

Architecture :

Dans l'école :

Ces étudiants n'ayant aucune notion de danger, il est important d'assurer la sécurité au sein de l'école.

Dans certains cas, il peut être utile de pouvoir verrouiller portes et fenêtres à hauteur d'adulte.

Ces étudiants peuvent aussi être attirés de manière irrésistible par l'eau, il faut donc prendre les mesures de sécurité nécessaires pour les éventuelles mares didactiques…

Pour que les étudiants puissent se repérer dans les couloirs, certaines petites adaptations seront peut être nécessaires comme par exemple placer des pictogrammes, dont on aura auparavant vérifié la compréhension, ou des couleurs.

Dans la classe :

L'idéal est de placer le poste de travail de l'étudiant auprès de l'enseignant car il a besoin d'être cadré et suivi.

Il faut veiller également à ce que l'enfant ait suffisamment d'espace sur son banc pour ne pas se sentir à l'étroit tout en n'étant pas isolé des autres étudiants.

Afin d'éviter toutes distractions inutiles pour l'étudiant, il faut veiller à minimiser toutes sources de distraction. Par exemple, éviter de placer l'étudiant près d'une fenêtre ou encore réduire les sources de bruit et de mouvement au sein de la classe.

L'idéal serait de prévoir, dans la classe, un espace où l'étudiant se sent bien, où il pourra se retirer lorsqu'il en ressentira le besoin.

Afin de vous permettre d'acquérir une notion de ce qu'est l'accessibilité, vous trouverez, ci-dessous, l'essentiel des informations.
Sachez tout d'abord que la législation en vigueur est le RRU (Règlement Régional d'Urbanisme) et plus particulièrement le titre 4 dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Toutefois pour toutes améliorations de l'accessibilité des bâtiments, il est conseillé de se baser sur ces normes.
Cette fiche est réalisée selon les principes :

P - Parquer

E/S - Entrer, sortir

C - Circuler

U - Utiliser

Vous y trouverez les normes principales du RRU, mais également des petits conseils qui aideront l'étudiant à s'intégrer au mieux.
Il est évident que certaines adaptations peuvent être faites en fonction du handicap spécifique de l'étudiant que vous accueillez.

PARQUER

Nos conseils:

<u>Le parking réservé devrait :</u>

- être proche de l'entrée.
- du côté de l'entrée pour éviter toutes traversées.
- Comporter des barrières pour diriger le piéton.



ENTRER/SORTIR

Nos conseils:

Selon le type de handicap, pour une question de sécurité, il est parfois intéressant de pouvoir fermer porte et fenêtre à hauteur d'adulte.

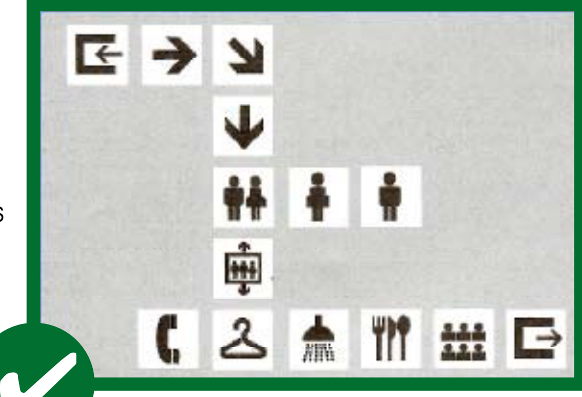


CIRCULER

Nos conseils:

Signalétique :

- Logos simples
- Repères
- Utilisation de couleurs différentes par étages









Couloir :

- Libéré de tout obstacle

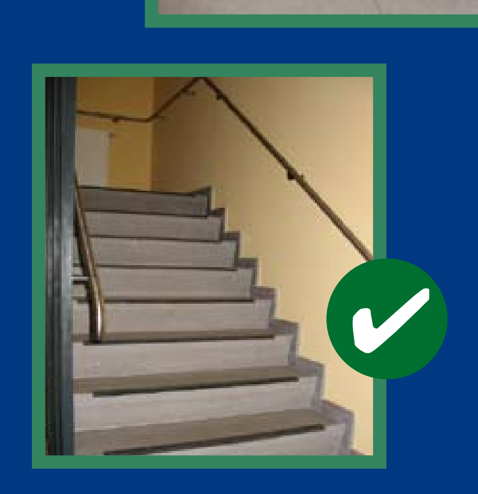
Les escaliers :

Selon le RRU : *Titre 4, Chap. IV, Art. 12 :*

- *Marches antidérapantes et d'une hauteur maximale de 18 cm*
- *De chaque côté, une double main-courante*
  - *l'une à 65 cm*
  - *l'autre à 90 cm*
- *Sur les paliers : double main-courante*
  - *l'une à 75 cm*
  - *l'autre à 100 cm*
- *La main courante dépasse l'origine et l'extrémité de l'escalier de 40 cm*
- *Marches contrastées*



- *Main courante continue*



UTILISER

Conseils:

Dans la classe l'élève sera placé :

- près de l'autorité
- loin de toutes distractions (fenêtres,...)

Associations

Sachez qu'il existe de nombreuses associations qui traitent de ces troubles et qui pourront répondre à vos questions. Vous trouverez, ci-dessous, une liste non exhaustive de ces associations.
N'hésitez pas à interroger les parents qui sont peut être déjà épaulés par une association avec laquelle ils pourront vous mettre en contact.

Associations générales

- ***AFrAHM asbl***

  (Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux)
  Avenue Albert Giraud, 24
  1030 Bruxelles
  Tel : 02/247.60.10 – Fax : 02/219.90.61
  E-mail : secretariat@afrahm.be
  www.afrahm.be

- ***SIMILES***

  (Association d'Aide aux Personnes Atteintes de Troubles Psychiques)
  FEDERATION DES ASSOCIATIONS SIMILES FRANCOPHONES A.S.B.L.
  Rue Malibran, 39
  1050 Bruxelles
  Tél : 02/644.44.04 – Fax : 02/644.44.12
  E-mail :similes.francophone@wanadoo.be
  www.similes.org

- ***TDA/H Belgique***

  (Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité)
  Rue de la Glacière, 24
  1060 Bruxelles
  Tél : 0484/177.708
  E-mail : info@tdah.be
  www.tdah.be

- ***Susa***

  (Service universitaire spécialisé pour personne avec autisme)
  Rue Brisselot, 1
  7000 Mons
  Tel : 065/374.260 – Fax : 065/374.262
  www.susa.be

Associations de parents

- ***APEAD asbl***

  (Association de Parents d'Enfants Aphasiques et Dysphasiques)
  Rue Thiernesse, 46
  1070 Bruxelles
  Tél.: 02/523.13.29 – Gsm : 0479/24.97.74
  E-mail : apead@skynet.be
  www.dysphasie.be

- ***APEDA***

  (Association belge de Parents d'enfants en Difficulté d'Apprentissage)
  Avenue du Prince Héritier, 10
  1200 Bruxelles
  Tél - Fax : 02/763.33.78.
  E-mail : secretariat@apeda.be
  www.apeda.be

- ***APEPA***

  (Association de Parents pour l'Epanouissement des Personnes Autistes)
  Rue de Léanne, 15
  5000 Namur
  Tél-Fax : 081/74.43.50
  E-mail : apepa@skynet.be
  www.ulg.ac.be/apepa/

- *APEM-T21 asbl*
  (Association de Parents et de Personnes trisomiques 21)
  Rue de la maison communale, 4
  4802 Verviers-Heusy
  Tél : 087/22.88.44
  www.apem.trisomie21.be

- *Maison de l'AP³ asbl*
  Association de Parents et de Professionnels autour de la Personne Polyhandicapée)
  Boulevard Lambermont, 61
  1030 Bruxelles
  Tél : 02/215.51.92 – Fax : 02/215.48.25
  E-mail : info@ap3.be
  www.ap3.be

- *Association de parents d'enfants présentant le syndrome d'Asperger ou autistes de haut niveau*
  E-mail :info@aspergerbruxelles.be
  www.aspergerbruxelles.be

Service d'accompagnement spécifique

- *SAPHaM asbl*
  (Service d'Accompagnement de la Personne Handicapée Mentale)
  Rue Keyenveld, 99
  1050 Bruxelles
  Tel : 02/513.55.55 – Fax : 02/513.00.23

Associations de démystification du handicap

- *Horizon 2000 asbl*
  « Association d'information, de communication et de démystification de la personne handicapée »
  Rue François Reconnu, 50 bis
  6061 Montignies-sur-Sambre
  Tél : 071/31.27.19 – Fax : 071/31.22.79
  E-mail : horizon.2000@h2000.be
  www.h2000.be

- *Passe-Muraille asbl*
  Rue Ferrer, 108bis
  7080 Frameries
  Tél. - Fax : 065/77.03.70
  E-mail : passe-muraille@tele2.be
  www.passe-muraille.be

Conseillers en accessibilité

- **AMT Concept asbl**
  Rue A. Renoir, 5/4
  1140 Bruxelles
  Tél : 02/705.03.48
  E-mail : info@bruxellespourtous.be
  www.bruxellespourtous.be

- **ANLH asbl**
  (Association Nationale pour le Logement des personnes Handicapées asbl)
  Rue de la Fleur d'Oranger, 1 boîte 213
  1150 Bruxelles
  Tél : 02/ 772.18.95 - Fax : 02/ 779.26.77
  E-mail : secretariat@anlh.be
  www.anlh.be

- ***Plain-Pied asbl***
  Bureau d'études en mobilité piétonne et en accessibilité
  Rue du Grand Champ, 4
  5380 Noville-les-Bois
  Tél : 081/22.18.13 – Fax :081/26.23.44
  E-mail : contact@plain-pied.com
  www.plain-pied.com

- Il existe un Collectif regroupant actuellement 19 associations actives en accessibilité des personnes handicapées, dénommé ***« Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles »***, en abrégé «CAWAB». Toutes informations peuvent être obtenues à l'adresse : **info@cawab.be**

Service d'aides matérielles

- ***Commission Communautaire Française – Région de Bruxelles Capitale***
  S.B.F.P.H. (Service bruxellois francophone des personnes handicapées)
  Rue des Palais, 42
  1030 Bruxelles
  Tél : 02/800.80.54 ou 02/800.80.21
  Fax : 02/800.81.22
  www.cocof.irisnet.be

Bibliographie

- *« Guide à l'attention des enseignants confrontés au TDA/H », Edité par TDA/H Belgique)*

- *Aides individuelles à l'intégration, SBFPH*,
  Région de Bruxelles-Capitale, Commission Communautaire Française

- *Circulaire*
  - protocole d'accord pour enfant qui passe de l'enseignement spécial à l'enseignement traditionnel (circulaire N°2 Bis du 13 juillet 2004)

- Site internet de l'AFrHAM :
  www.afrahm.be

- Site internet de l'association « Avenir dysphasique » :
  www.dysphasie.org

- Site internet du SUSA :
  www.susa.be

- Site internet du magasine « En marche » : **www.enmarche.be/Sante/Enfants/Dysphsie.htm**

- Site internet Asperger aide :
  www.aspergeraide.com

Vous accueillez un enfant hospitalisé pour une longue durée ;
le partenariat avec l'enseignement spécialisé de type 5*.

Quelques concepts clés afin de mieux appréhender l'enseignement en hôpital ou l'enseignement spécialisé de « type 5 » et la collaboration avec l'enseignement ordinaire.

La plupart des enfants et des jeunes hospitalisés ou convalescents dont l'état le permet se montrent «demandeurs d'école» après quelques temps de privation scolaire.
La scolarisation prend une autre tournure et exige une coopération régulière entre l'école en hôpital, l'école d'origine et, le cas échéant, avec des professeurs à domicile afin que les matières enseignées et à étudier soient bien suivies et que la réintégration de l'élève dans son école d'origine s'effectue dans de bonnes conditions. Pour chacun de ces élèves, un projet d'accueil individualisé peut être élaboré en concertation avec les différents acteurs (le jeune, ses parents, les enseignants, le PMS), précisant notamment les objectifs à court et moyen termes, les aménagements et aides complémentaires nécessaires, les modalités de collaboration, etc.

Le suivi diffère fortement selon, notamment, la durée et la raison des hospitalisations.

- l'école d'origine se charge de transmettre le programme en cours et tous les travaux qui s'y rattachent ;
- l'école d'origine transmet un programme et laisse à l'école en hôpital le soin d'établir la progression des travaux fournis ; répond aux demandes spécifiques du jeune hospitalisé et de ses parents.

Le cas échéant :

- les partenaires précisent les modalités des évaluations (bilans ou examens) ;
- les partenaires précisent les modalités de la participation aux conseils de classe, aux réunions avec les centres P.M .S. et avec le corps médical.

Dans tous les cas, importance de consigner le travail réalisé et si possible en un seul dossier qui suit l'élève (hôpital, domicile, centre de rééducation, école) et d'assurer le maintien du lien social. Dans la mesure du possible, et dans les situations qui le nécessitent, accompagnement du jeune et de l'enseignant d'origine pour aider à la réintégration harmonieuse de l'élève.

** Enseignement qui s'adresse aux élèves atteints de maladies ou convalescents.*

Source : Association des Pédagogues Hospitaliers

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Pour l'enseignement obligatoire et de promotion sociale :

Direction générale de l'Enseignement obligatoire,

Rue Lavallée, 1
1080 BRUXELLES
Téléphone : 02/690.80.00
Courriels : hilda.amadeo@cfwb.be
didier.gaudissart@cfwb.be
ainsi que dans tous les centres PMS (**http://www.enseignement.be**)

Pour l'Enseignement supérieur :

Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Rue Lavallée, 1
1080 BRUXELLES
Téléphone : 02/690.87.00
ainsi que dans les services sociaux de chacune des institutions d'enseignement supérieur

Pour la COCOF :

Service bruxellois francophone des personnes handicapées (S.B.F.P.H.),

service des prestations individuelles

Rue des Palais 42
1030 Bruxelles
Monsieur Deschamps
Madame Christine Lecocq (aide matérielle)
Téléphone: 02/800.80.58
Courriel : sdeschamps@cocof.irisnet.be

TEMOIGNAGES

Des nombreuses rencontres effectuées dans le cadre de l'élaboration du présent document, nous vous livrons, ci-dessous, quelques témoignages prouvant s'il en est besoin que l'intégration se construit jour après jour, en fonction de l'enfant concerné et de ses capacités.

Chaque famille a, pour le bien être de son enfant, des objectifs et des moyens différents rendant chacun de ces témoignages uniques.
Ils présentent toutefois un trait commun : l'ouverture d'esprit et la bonne volonté suffisent, le plus souvent, à aplanir bon nombre de difficultés rencontrées.

En ressort également l'importance de la confiance et de la reconnaissance des compétences de chacun des acteurs car il s'agit d'un travail d'équipe.

L'apport des condisciples n'est pas à négliger. Lorsqu'ils sont sensibilisés aux difficultés rencontrées par leur compagnon, on constate souvent qu'ils trouvent eux-mêmes des solutions pour l'épauler.



Témoignages d'intégration directe :



Aniela

Aniela est d'origine hongroise et non voyante depuis sa naissance. Elle est arrivée avec sa famille, en Belgique, il y a un an et demi et est actuellement en troisième primaire.
Avec l'aide d'un service d'accompagnement, ses parents et elle ont recherché une école qui accepterait une petite fille non-voyante ne possédant que des bases en français.
Après avoir essuyé une vingtaine de refus, une école a accepté de l'accueillir.
Aniela avait appris le braille en Hongrie dans une école où elle était intégrée également. L'on constate cependant quelques différences avec le braille français.

Aniela est, à l'heure actuelle, toujours suivie par le même service d'accompagnement qui organise, à chaque rentrée scolaire, une sensibilisation de ses condisciples à son handicap. Reste toutefois le problème de la cour de récréation où les autres élèves sont peu conscients des difficultés rencontrées par Aniela. Elle se rend donc parfois à la bibliothèque durant ce temps pour lire les livres en braille que lui procure le service d'accompagnement.

Au mois de septembre, l'accompagnatrice était là pour la guider dans son repérage de la classe, du bureau du professeur, de l'emplacement de la poubelle… Pour ses déplacements dans l'école, elle est souvent accompagnée par ses camarades étant donné la taille de l'école. Néanmoins, elle va bientôt apprendre l'usage de la canne blanche dans un centre spécialisé en la matière.

Pour l'aider dans son apprentissage scolaire, une personne du service d'accompagnement vient trois fois par semaine, à raison d'une heure trente, dans la classe et sert de lien entre le service de retranscription en braille et le professeur qui transmet ses cours à l'avance. Aniela a ainsi tous ses cours retranscrits en

braille. Son institutrice ne sachant pas lire le braille, c'est la personne du service d'accompagnement qui corrige les interrogations d'Aniela.

Comme aide, cette dernière dispose d'une machine à écrire en braille en classe et d'une autre à la maison. Une demande a été faite au Service bruxellois francophone des personnes handicapées pour obtenir un bloc note braille ainsi qu'une planche à dessin pour tout ce qui relève de la géométrie…

En dehors de l'école, Aniela fait partie d'une chorale. Là aussi elle dispose de ses partitions en braille et c'est sa maman qui les retranscrit, cela lui permettant d'apprendre le français.

AURELIE

Aurélie, aujourd'hui âgée de 18 ans, souffre d'une hémiplégie et hémiparésie du coté gauche depuis l'âge de 5 semaines.
Cela implique des problèmes de sensibilité, de motricité légère ainsi que des problèmes cardiaques. Elle est accompagnée depuis l'âge de 3 ans par un service où elle suit ses rééducations…

Ses classes maternelles se sont bien passées, l'école étant ouverte à la différence, tandis que ses classes primaires se sont déroulées dans une école où trop peu d'attention a été portée à son handicap et où elle a dû subir, parfois, jusqu'aux moqueries des autres enfants.

Malgré la proposition faite par le service qui la suivait, Aurélie ne voyait pas la nécessité d'exprimer sa différence, mis à part aux professeurs pour les matières dans lesquelles elle éprouvait le plus de difficultés. Cette sensibilisation à son handicap est toutefois intervenue en cours de 3ème humanité suite à un incident avec ses condisciples. Cette mise au point, certes un peu tardive, a quelque peu amélioré les choses entre Aurélie et les autres étudiants de sa classe. Cependant, en 4ème humanité, Aurélie a rencontré des difficultés au niveau scolaire et a donc pris la décision de changer d'école l'année suivante.

L'école où elle a terminé ses humanités est la même que celle où elle avait fait ses maternelles : une école ouverte à la différence qui travaille en étroite collaboration avec le service d'accompagnement et qui a l'habitude d'accueillir des personnes à mobilité réduite.

Cette 5ème année fut une année de transition pour Aurélie qui a découvert le vrai sens de l'amitié et de la confiance, elle qui, jusqu'alors, avait plutôt été mise à l'écart.

Elle est ensuite entrée à l'université pour y faire des études en communication et a fait appel au service d'aide pour les personnes avec handicap présent sur le site de son institution universitaire. Elle avait droit à une accompagnatrice pédagogique, chargée des contacts avec les professeurs afin d'expliquer

les éventuels aménagements, mais, également, d'expliquer la matière non comprise…
Le temps considérable pris pour la mise en place de cette aide a contraint Aurélie à retranscrire intégralement ses notes de cours tous les soirs ce qui l'a immanquablement conduite à l'épuisement et au repli sur elle-même.

Actuellement, elle se repose et doit subir une opération cardiaque. Après sa convalescence, elle reprendra ses études avec les aides nécessaires afin de la soulager comme par exemple, la désignation d'un étudiant référent dans l'auditoire pour la prise de note.

Aurélie souligne que la difficulté est que son handicap n'est pas très visible, et qu'en outre, elle a tout fait pour le cacher au maximum. Quand l'intégration est un succès, la réussite donne confiance, mais confirme aussi les limites…
L'évaluation de certains cours reste un problème. Ainsi, par exemple, un de ses professeurs de gymnastique avait exigé qu'elle puisse faire la volte pour son examen de fin d'année si elle souhaitait être évaluée; elle a donc du apprendre à faire la volte à une main.

Thomas

Thomas a 13 ans. Il est né en Belgique avec une achromatopsie qui le handicape à 66 %. Sa maman, congolaise, avait obtenu un visa pour la durée de ses études. Elle est ensuite restée en Belgique sans être en possession de papiers en règle ce qui ne lui a pas permis d'inscrire son fils dans l'enseignement spécialisé.

Grâce à une aide extérieure, elle a introduit une demande dans une école d'enseignement ordinaire qui a accepté d'accueillir Thomas sans hésitation.
La maman s'est chargée elle-même de sensibiliser les enseignants et les enfants. Elle souligne toutefois le rôle positif que l'école a joué dans l'intégration de Thomas qui y poursuit ses études et se trouve actuellement en 2ème humanité.
Malgré son handicap, l'intégration de Thomas s'est formidablement bien passée, sans l'assistance d'un service spécialisé mais grâce à l'aide spontanée de ses camarades de classe qui l'épaulaient. Il était toujours placé au premier rang et pouvait se déplacer pour aller voir au tableau. Jamais la différence de Thomas n'a été soulignée par ses camarades et grâce à cela, Thomas se sent comme les autres.

Il était en 6ème primaire lorsque sa maman a enfin obtenu la régularisation de ses papiers. Cela lui a permis d'entreprendre les démarches auprès d'un service d'accompagnement et du Service bruxellois francophone des personnes handicapées afin d'obtenir les aides techniques nécessaires pour Thomas qui allait rentrer en 1ère secondaire.

Il était en outre suivi par un service de rééducation pour personnes malvoyantes, reconnu par l'INAMI, qui a listé les aides techniques utiles. Cet avis, corroboré par un médecin indépendant et par le médecin traitant de Thomas, a permis d'effectuer les démarches administratives auprès du SBFPH.
Après examen du dossier, le SBFPH a financé une TV loupe avec caméra à utiliser à l'école et une autre, plus simple, pour la maison.
Thomas a reçu ces aides à la fin du premier trimestre scolaire 2006.
Afin de pouvoir utiliser au mieux les appareils, il a suivi une formation à raison de deux séances par semaine pendant 6 mois dans un service de rééducation pour personne malvoyante.

Maintenant que Thomas dispose des outils nécessaires, on peut déjà constater une amélioration des résultats scolaires dans les branches où il avait toujours eu des difficultés comme en mathématiques, géographie… Pour ces cours, Thomas est également suivi par une accompagnatrice scolaire du service d'accompagnement qui est présente avec lui en classe deux heures par semaine et se rend chez lui lorsqu'un cours a besoin d'être réexpliqué.

La déficience visuelle de Thomas est stationnaire actuellement. Mais ne sachant pas comment elle va évoluer, sa maman tient à ce qu'il apprenne le braille.
Il va commencer des cours le mercredi après-midi ou le samedi.

En conclusion, la maman de Thomas tient à souligner le rôle positif de l'école dont l'ouverture a facilité les choses pour Thomas et lui a permis de se sentir intégré.

Jérôme

Jérôme est âgé de 9 ans et est un enfant sourd né dans une famille d'entendants. Même si la maman avait des doutes depuis la naissance, la surdité de Jérôme n'a été confirmée qu'à l'âge de 15 mois. Détecter la surdité d'un enfant n'est en effet pas chose facile. Jérôme avait développé pas mal de mécanismes pour pallier sa surdité, ce qui a rendu le diagnostic plus difficile (par exemple : le fait de sentir les vibrations des pas lui permettait de savoir quand quelqu'un entrait dans la pièce...)

Dès l'annonce du handicap, toute la famille a appris la langue des signes : les parents, les sœurs, les grands-parents, le parrain et la marraine. En plus, la maman et la soeur aînée ont suivi les cours dans une institution spécialisée. La maman de Jérôme souligne qu'ils ont eu de la chance de rencontrer et d'être entourés de personnes compréhensives et expérimentées.
Ainsi, le directeur d'école a autorisé la sœur aînée de Jérôme à s'absenter des cours le vendredi (au vu des facilités scolaires qu'elle avait) afin de lui permettre de suivre les cours de langue des signes. L'instituteur a même aménagé l'horaire afin qu'elle ne manque pas de cours trop importants.

Lors de l'inscription de Jérôme en maternelle, la maman a contacté une école d'un quartier pro-

che, très familiale et leur a laissé 6 mois de réflexion car ses conditions étaient claires : il fallait que les 3 institutrices suivent un minimum de cours d'AKA (Alphabet des Kinèmes assistés, méthode d'aide à la lecture labiale) pour pouvoir aider Jérôme à lire sur les lèvres. Durant ce laps de temps, des contacts ont également été pris avec plusieurs autres écoles, qui ont toutes refusé. Finalement, la première école a accepté d'accueillir Jérôme et les institutrices ont suivi 3 jours de cours d'AKA.

Pour faciliter son intégration, Jérôme était suivi par le service d'aide précoce d'une association qui mettait une logopède à sa disposition environ 3 heures par jour. Pour le surplus, la famille de Jérôme faisait appel à une logopède indépendante. La maman s'est beaucoup investie pour toutes les activités extra-muros telles que : natation, excursions… Elle a également réalisé des panneaux à mettre dans la classe pour permettre à Jérôme de s'exprimer avec des dessins parce qu'il lui arrivait de pleurer par frustration de ne pas comprendre ou de ne pas être compris….

A l'âge de 4 ans et demi, Jérôme a émis le souhait d'être implanté « pour pouvoir entendre chanter les oiseaux » disait-il. Les parents étaient réticents et inquiets pour le développement cognitif de Jérôme. Une fois implanté, il a fallu à Jérôme un temps d'adaptation car il découvrait le monde sonore. Pour ses classes de primaire, il est resté dans la même école car l'intégration se passait bien et il y avait des amis qui ont bien compris sa difficulté. Ainsi, lorsque Jérôme n'a pas ses appareils, ils lui prennent le visage entre les mains pour être sûrs qu'il regarde bien leur visage et leurs lèvres.
Durant ses trois premières années de primaire, Jérôme a bénéficié d'une aide pédagogique d'une association spécialisée, à raison de 10 h à 12h par semaine, outre l'aide d'une logopède indépendante qui le voyait pendant les récréations.

Actuellement, il est en 4ème primaire et a 5 fois une demi heure de logopédie par semaine ; il bénéficie également d'une aide pédagogique de 7 heures par semaine fournie par un service extérieur. Son professeur ne connaissant pas la langue des signes, Jérôme utilise maintenant un système FM.

Pour Jérôme, les journées sont longues, car après les devoirs, il y a encore un travail de vocabulaire avec sa maman et des histoires qu'il doit reformuler…

Sa maman souligne que le plus difficile, ce n'est pas le handicap de Jérôme mais toute l'énergie qu'il faut pour faire bouger les choses. En effet, il arrive que certains enfants ne soient plus intégrés parce que les parents n'ont plus la force de se battre. A côté de cela, quand le projet aboutit, c'est une satisfaction pour les parents, et une récompense.

Jérôme est un enfant extraverti qui va vers les autres et qui est aussi bien dans le monde des sourds où il utilise la langue des signes, que dans le monde des entendants grâce à ses implants. Lorsque les piles de ses appareils sont plates, il communique en langue des signes et lit sur les lèvres ce qui ne lui pose aucun problème. Cependant quand il est fatigué, la langue des signes est plus facile pour lui. Il a beaucoup de contacts avec des sourds, il participe notamment à toutes les activités de l'asbl CREE (Collectif Recherche Et Expression), service de jeunesse spécialisé pour jeunes sourds et malentendants.

Jérôme joue également du violon. C'est sa 4ème année d'apprentissage selon la méthode Suzuki. Il ressent les vibrations du violon ce qui lui permet d'exprimer tout un monde sensoriel.

En conclusion, les parents tiennent à mettre en évidence l'importance de chaque personne pour la réussite du projet commun qu'est l'intégration.
« Le cahier de liaison », qui est le lien au jour le jour entre les différents partenaires, en plus des réunions mensuelles où tous se retrouvent autour de la table, est également un élément important.

Arthur

Arthur est un enfant trisomique de 15 ans. Pour ses parents, la proximité de l'école a été un critère déterminant lors du choix car ils considèrent que l'intégration dans la société passe aussi par l'école.
Les parents étaient bien renseignés sur les aides qu'il était possible d'obtenir et ont ainsi pu présenter les choses de manière assez légère pour l'école. En effet, en leur demandant d'accueillir leur enfant, ils ont aussi présenté le panel d'aides qui accompagneraient Arthur.
Les deux écoles de son quartier, qui avaient été contactées, ont donc accepté de l'accueillir. Les aides dont ils ont bénéficié étaient procurées dans le cadre d'une étude menée à l'époque par le professeur Magerotte du SUSA (Service Universitaire Spécialisé pour personne avec Autisme) : le projet « Kaléidoscope ». Il s'agissait d'apporter l'aide de stagiaires en orthopédagogie à raison de deux heures par semaine ainsi que l'assistance d'un service d'aide à l'intégration.

Grâce à ces aides, Arthur a pu faire ses classes maternelles dans l'école proche du domicile.
Il devait également y poursuivre ses études primaires mais, lors de la réunion préparatoire avec les différents intervenants, l'institutrice n'a pas désiré poursuivre le projet. Face à ce refus, les parents ont visité des écoles d'enseignement spécialisé mais cela ne rencontrait pas leurs aspirations pour leur fils. Ils ont ensuite rencontré, par hasard, la directrice et une enseignante d'une école reconnue comme étant « à discrimination positive » et donc rodée à l'intégration d'enfants en difficultés. Cette nouvelle école avait déjà des réflexes d'intégration qui ont permis à Arthur d'être accepté avec ses différences et a permis à ses parents d'établir un rapport de confiance avec le corps professoral.

Lors de son entrée en humanités, les parents d'Arthur ont décidé de l'inscrire dans l'enseignement spécialisé, pour diverses raisons :

- Dans le secondaire, il y a plusieurs enseignants concernés, contrairement aux classes primaires où le professeur est le principal relais avec les parents ;
- En outre, l'intégration demande aux parents une énergie importante qui s'est quelque peu émoussée au fil du temps ;
- De plus, le comportement des condisciples envers un enfant trisomique est nettement moins « gérable » que dans une petite école ;

- Enfin, l'enseignement spécialisé était plus à même de rencontrer leur demande, à savoir donner à Arthur les bases pour pouvoir vivre dans la plus grande indépendance ; l'apprentissage de l'autonomie étant, pour eux, prioritaire sur l'apprentissage purement scolaire.

Les parents d'Arthur pensent que, dans la plupart des cas, les problèmes d'intégration viennent d'une difficulté, tant des parents que de la société en général, de vivre avec un handicap et les conséquences de celui-ci.

Il n'est pas facile de faire les démarches pour trouver une école qui accepte leur enfant et il est d'autant plus difficile d'essuyer des refus. Ils sont dans une situation de demande et ne peuvent dès lors pas se montrer trop exigeants.

La confiance qui s'établit entre les parents et les enseignants est importante de même que la reconnaissance des compétences de chacun des acteurs car il s'agit d'un travail d'équipe.

En conclusion, l'intégration se construit jour après jour, les objectifs se déclinent en fonction de l'enfant et de ses capacités. Le but est que l'enfant progresse dans ses compétences et dans son savoir. Chaque enfant se construit selon ses spécificités, entouré par ses parents, les associations spécialisées et le corps enseignant, ces derniers étant en charge d'ouvrir des portes et de le faire évoluer au mieux.

Témoignage d'intégration via l'enseignement spécialisé :

Léa

Léa, 14 ans, est malentendante et se trouve actuellement en 2ème secondaire. Elle a perdu l'ouïe à l'âge de 7 mois à la suite d'une méningite.

Léa est le premier enfant qui a pu bénéficier de la pose d'un implant cochléaire en Belgique.
Il a fallu, pour ce faire, attendre qu'elle ait atteint l'âge de 2 ans afin que l'oreille ait fini de se développer. Actuellement, cette intervention est réalisée sur les bébés. Léa a subi l'implantation pour l'autre oreille 10 ans plus tard, mais elle porte rarement sa seconde prothèse, car le temps entre les 2 implantations a été fort long et elle s'est donc habituée à vivre avec un seul implant.

Dès son plus jeune âge, Léa a appris la langue des signes car c'est ainsi qu'elle communiquait avec ses parents et son frère qui ont suivi la formation dès l'annonce de sa surdité.

Conseillés par l'équipe médicale qui suivait Léa, les parents ont fait appel à une institution spécialisée pour sa scolarité. Elle a donc fait sa première maternelle avec d'autres enfants sourds de cette institution. Lors de ses 2ème et 3ème maternelles elle a alterné les cours entre le pavillon avec des enfants sourds et une classe d'entendants. En 3ème maternelle, les classes de mer s'étant bien déroulées avec les enfants

entendants, la décision a été prise de continuer l'intégration.
Elle a donc terminé ses primaires avec 6 heures d'aides pédagogiques et certains aménagements d'horaire et a obtenu une attestation de fréquentation.

Pour ses études secondaires, elle a opté pour une école plus proche de son domicile. C'est l'institution spécialisée qui s'est occupée des contacts avec le directeur d'école et qui a organisé une séance de sensibilisation auprès des professeurs et des étudiants. Pour comprendre, Léa, en plus de son implant, utilise la lecture labiale ainsi qu'un système FM.
Elle bénéficie de 4 heures d'aide pédagogique : 2 heures de logopédie données par un centre et 2 heures d'aide pédagogique de l'institution spécialisée.

L'intégration se passe vraiment bien, Léa se sent aussi bien dans le monde des entendants que dans le monde des sourds.

Elle aimerait devenir professeur pour enfants sourds.

Léa fréquente un mouvement de jeunesse avec des enfants entendants. Pour permettre la réussite de l'intégration, sa maman souligne l'importance d'expliquer les choses aux autres enfants.

Le plus difficile pour les parents, malgré le fait qu'ils aient appris à vivre avec le handicap de leur fille, c'est le regard que les autres portent même si la surdité n'est pas un handicap fort visible.

CONCLUSION

Les témoignages présents dans ce document nous rappellent qu'il n'existe pas de solutions « clé sur porte » et que chaque situation devrait être abordée individuellement !

La réussite du projet dépend non seulement de l'enfant à besoins spécifiques mais avant tout de l'investissement familial, des conditions d'accueil et de la bonne volonté que tous les intervenants sont prêts à manifester.

Si les moyens techniques sont utiles, ils ne suffisent toutefois pas à résoudre tous les problèmes.

Il faut garder à l'esprit que les différentes adaptations, outre l'amélioration de la qualité de vie et l'amélioration des conditions d'apprentissage de l'enfant handicapé, seront bénéfiques à l'ensemble de la population scolaire. Par ailleurs, c'est la diversité de cette dernière qui en fait la richesse.

Les enfants et adolescents « différents » doivent, prioritairement, être considérés comme apportant un « plus » avec des compétences, possibilités et solutions. Grâce à ces aspects positifs du handicap, un esprit de solidarité et de citoyenneté pourra se développer chez les autres élèves et participera à la construction de ces adultes de demain.

Ce guide se veut, avant tout, un outil de démystification et de dédramatisation du handicap. En effet, parfois, quelques petits changements d'attitude, de comportements permettront à des enfants en situation de handicap d'être intégrés et accueillis dans une école.

Ce CD-Rom vise également à expliquer quel type de personne handicapée peut solliciter une intégration dans un établissement scolaire. Ces définitions vulgarisées consistent à rassurer et à diminuer la méconnaissance et la peur liées au handicap et à la différence.

Les exemples cités contribuent à encourager la mise en commun des bonnes volontés et adaptations de tous les acteurs (étudiants, familles, intervenants socio-pédagogiques) pour un accueil optimal de tous les enfants dans l'enseignement.